



APPEL D'OFFRES (ITT)

POUR LE RECRUTEMENT D'UN

TITRE DU MARCHÉ: FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE, FORMATION ET ASSISTANCE APRÈS-VENTE POUR DU MATÉRIEL DE LABORATOIRE – LANEMA, CÔTE D'IVOIRE

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : PRQ20241708 / PRQ20241709 / PRQ20241743

DATE D'ÉMISSION : 11 JUILLET 2025

DATE DE CLÔTURE : 1 AOÛT 2025 AU PLUS TARD (1600 HEURE DE CÔTE D'IVOIRE)



ANNONCE

APPEL D'OFFRES (ITT)

TradeMark Africa (TMA) est une organisation africaine leader dans le domaine du commerce équitable, créée en 2010 dans le but de développer le commerce intra-africain et d'augmenter la part de l'Afrique dans le commerce mondial, tout en contribuant à rendre le commerce plus favorable aux pauvres et plus respectueux de l'environnement. Notre volonté de réduire les coûts et les délais liés au commerce transfrontalier grâce à une politique commerciale renforcée, à de meilleures infrastructures commerciales, à des normes adaptées aux entreprises, à une utilisation accrue des innovations numériques et à la création d'un accès au commerce pour les groupes vulnérables, a contribué à réduire considérablement les délais de transit des marchandises grâce à une efficacité accrue aux frontières et à la réduction des barrières commerciales.

TMA a récemment changé de nom, passant de Trademark Africa (TMA) à TradeMark Africa, reflétant ainsi notre ambition de servir nos partenaires dans la promotion du commerce à l'échelle continentale, et nous étendons nos activités de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique à l'Afrique australe et occidentale. TMA est une organisation à but non lucratif financée par des partenaires institutionnels et philanthropiques. TMA travaille en étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales et continentales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et les organisations de la société civile afin d'obtenir des résultats qui favorisent la prospérité partagée et réduisent la pauvreté.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.trademarkafrica.com.

La TMA invite **les entreprises** intéressées, **éligibles** et **qualifiées** à participer aux appels d'offres suivants :

Appel d'offres pour la fourniture, l'installation, la mise en service, la formation et le service après-vente d'équipements de laboratoire – LANEMA, Côte d'Ivoire - [Numéro de l'appel d'offres : PRQ20241708 / PRQ20241709 / PRQ20241743].

Les Termes de Référence et les documents Appel D'offres (ITT)) sont disponibles en téléchargement sur <https://www.trademarkafrica.com/procurement/>. Toute demande de renseignements, citant le titre et le numéro de l'appel d'offres, doit être adressée par e-mail à procurement@trademarkafrica.com. La date limite de soumission est spécifiée dans les documents d'appel d'offres respectifs.

Les cabinets de conseil intéressés DOIVENT soumettre leurs propositions par le biais de la boîte aux lettres des achats de TMA en utilisant l'adresse e-mail procurement@trademarkafrica.com. La taille maximale de chaque e-mail avec pièces jointes ne doit pas dépasser 5 Mo.

TMA ne peut répondre à aucune demande de renseignements concernant cet appel d'offres sept jours ou moins avant la date limite de soumission.

APPEL D'OFFRES (ITT) - MARCHANDISES

Organisme d'exécution:

TradeMark Africa

Fidelity Insurance Centre

2nd Floor, Off Waiyaki Way

B.P 313-00606, Nairobi, Kenya.

Tel +254 20 423 5000

procurement@trademarkafrica.com

Destinataires: LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS DE QUALITE DE METROLOGIE ET D'ANALYSES (LANEMA)

Titre du projet: PRQ20241708 / PRQ20241709 / PRQ20241743 Fourniture, installation, mise en service, formation et assistance après-vente pour des équipements de laboratoire – LANEMA, Côte d'Ivoire

Date d'émission de la demande: Le 1^{er} août 2025

Cher Fournisseur:

- 1) TradeMark Africa (TMA) lance un appel d'offres aux soumissionnaires éligibles et qualifiés pour: ***Fourniture, installation, mise en service, formation et assistance après-vente pour du matériel de laboratoire – LANEMA, Côte d'Ivoire.***
- 2) Cet appel d'offres est ouvert aux entités éligibles (« soumissionnaires ») qui souhaitent répondre. Les soumissionnaires ne peuvent s'associer que sous la forme d'une coentreprise ou d'un accord de sous-traitance pour compléter leurs domaines d'approvisionnement respectifs afin d'améliorer leur capacité à fournir les biens et les services requis, à condition que toute association soit formée ou que tout contrat de sous-traitance soit conclu conformément au dossier lié à cet appel d'offres.
- 3) Un fournisseur sera sélectionné selon une méthode d'appel d'offres concurrentielle, dont la procédure d'évaluation est décrite dans les sections du document d'appel d'offres associé à cet Appel d'Offres, conformément aux « Directives d'approvisionnement de TMA ».
- 4) La (les) proposition(s) doit (doivent) être soumise(s) selon les instructions suivantes et conformément au contrat ci-joint. Les conditions générales de fourniture ci-jointes font partie intégrante du contrat.

- a) **PRIX** : Les prix doivent être libellés uniquement en dollars américains. Les prix de l'offre et les remises doivent être indiqués dans la feuille de soumission de l'offre et dans le Bordereau des prix (ci-joint). Le prix total de l'offre doit inclure toutes les taxes ainsi que les frais de livraison rendus droits acquittés (DDP), lesquels doivent être présentés séparément à des fins fiscales. **La proposition financière ne doit pas être jointe à la proposition technique, mais soumise comme un document séparé. Toute inclusion de prix dans la proposition technique entraînera la disqualification de l'offre.**
- b) **SOUSSION DES OFFRES** : Votre offre doit être soumise exclusivement par courrier électronique à l'adresse procurement@trademarkafrica.com au plus tard le **vendredi 1er août 2025 à 16h00 (heure de la Côte d'Ivoire).**

Les offres tardives ne seront en aucun cas acceptées. Aucun acte de procédure spécial ne sera accepté. Les offres transmises par télécopie ou sur papier ne seront pas acceptées.

Présentation de votre proposition

L'offre principale/principale doit être soumise en **FRANÇAIS** accompagnée d'une copie traduite en anglais et être divisée en trois (3) parties principales :

- Partie A - Exigences préliminaires;
- Partie B - Proposition Générale et Technique ; et
- Partie C - Proposition Financière .

Partie A Exigences préliminaires

Les soumissionnaires doivent soumettre des copies numérisées des documents ci-dessous :

- Certificat d'enregistrement/de constitution en société
- Enregistrement de l'entreprise/licence commerciale en cours de validité,
- certificat PIN/TIN,
- Certificat de conformité fiscale en cours de validité ;
- Code de conduite des fournisseurs signé et tamponné ;
- Accord de coentreprise (le cas échéant, pour les coentreprises ou consortiums) ;
- Autorisation de distribution (pour les distributeurs).Code de conduite des fournisseurs signé et tamponné.
- Indiquer la période de validité de l'offre dans la proposition
- Indiquer le délai de livraison dans la proposition
- Indiquer la période de garantie, le cas échéant

Les parties A et B peuvent être contenues dans un seul document (proposition technique). Toutefois, la proposition financière (partie C) doit être soumise séparément pour permettre une évaluation indépendante des offres techniques et financières. Veuillez ne pas inclure d'informations financières/sur les prix dans la partie A ou B. L'inclusion d'informations sur les prix peut entraîner la disqualification. La proposition financière ne doit pas être combinée avec la proposition technique mais doit être soumise dans un document à part. La proposition financière DOIT être enregistrée au format PDF et protégée par mot de passe.

- c) CATALOGUES PRODUITS : Les soumissionnaires DOIVENT soumettre un catalogue produit pour chaque article proposé, fournissant une description claire de l'équipement et de ses spécifications.
- d) OFFRES TARDIVES: TMA ne tient pas compte des soumissions qui arrivent après la date limite de soumission des offres. Toute offre reçue par TMA sera déclarée tardive et rejetée.
- e) ÉVALUATION DES OFFRES : Les offres jugées substantiellement conformes aux spécifications techniques seront évaluées par comparaison de leurs prix. Lors de l'évaluation des offres, TMA déterminera le prix évalué de chaque proposition en ajustant l'offre de prix pour corriger toute erreur arithmétique comme suit:
- En cas de divergence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres prévaudra ;
 - En cas de divergence entre le taux unitaire et le total de l'article résultant de la multiplication du taux unitaire par la quantité, le taux unitaire indiqué prévaudra ;
 - Si le fournisseur refuse d'accepter la correction, son offre sera rejetée.
 - TMA n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse, ou toute autre offre. Nous nous réservons également le droit de demander à l'un ou l'autre, ou à tous, de clarifier les offres soumises.
- 5) Le prix évalué doit inclure tous les coûts et toutes les taxes, y compris la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), pour tous les articles à fournir et à livrer dans chaque emplacement. Les taxes doivent être affichées sous forme d'article distinct.
- 6) Obligations à l'égard de la fiscalité d'État Les lois fiscales suivantes s'appliquent :Les lois fiscales du gouvernement du **Ghana** s'appliquent au contrat.
- 7) ATTRIBUTION DE BON DE COMMANDE. L'attribution sera faite au soumissionnaire qui offre le prix évalué le plus bas et qui répond aux normes requises de capacités techniques et financières. TMA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler le processus d'appel d'offre et de rejeter toutes les offres avant l'attribution du contrat, sans encourir de responsabilité envers tout soumissionnaire.
- 8) VALIDITÉ DE L'OFFRE: Votre offre doit être valide pendant une période de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de réception de l'offre indiquée à l'article 4 (b) - du présent appel d'offres.
- 9) ÉCARTS, RÉSERVES ET OMISSIONS : Lors de l'évaluation des offres, les définitions suivantes s'appliquent:
- (a) « Écart » est écart par rapport aux exigences spécifiées dans le document d'appel d'offres;
 - (b) « Réserves » est l'établissement de conditions de limitation ou de refus d'acceptation complète des exigences spécifiées dans le document d'appel d'offres; et
 - (c) « Omission » est le défaut de soumettre une partie ou la totalité des informations ou des documents requis dans le document d'appel d'offres.

10) DÉTERMINATION DE LA RÉACTIVITÉ : La détermination de la réponse à un appel d'offres doit être basée sur le contenu de l'offre elle-même.

Une proposition fondamentalement recevable est une proposition qui répond aux exigences du dossier d'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante. Une déviation, réserve ou omission importante est une dérogation qui, si elle est acceptée, peut: -

- (i) Affecter de manière substantielle la portée, la qualité ou l'exécution des travaux spécifiés dans le contrat; ou
- (ii) Limiter de façon substantielle, incompatible avec le document d'appel d'offres, les droits de TMA ou les obligations du soumissionnaire en vertu du contrat proposé; ou
- (iii) Si rectifié, affecterait injustement la position concurrentielle des autres soumissionnaires qui présentent des offres substantiellement conformes.

TMA doit examiner les aspects techniques de l'offre soumise pour, en particulier, confirmer que toutes les exigences ont été respectées sans aucune déviation, réserve ou omission importante.

Si une offre ne répond pas de manière substantielle aux exigences du document d'appel d'offres, elle sera rejetée par TMA et ne pourra pas être rendue conforme par la correction de la déviation, de la réserve ou de l'omission importante.

11) NON-CONFORMITÉS, ERREURS ET OMISSIONS: Sous réserve qu'une offre soit essentiellement conforme, peut renoncer à toute non-conformité dans l'offre.

À condition qu'une soumission soit conforme pour l'essentiel, TMA peut demander au soumissionnaire de présenter les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, afin de corriger les non-conformités qui ne sont pas importantes dans l'offre liées aux exigences de documentation. La demande d'informations ou de documentation sur ces non-conformités ne sera liée à aucun aspect du prix de l'offre. Le défaut du soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa proposition.

À condition qu'une proposition soit substantiellement recevable, l'Employeur rectifiera les non-conformités non matérielles quantifiables liées au prix de l'offre. À cet effet, le prix de l'offre peut être ajusté, à des fins de comparaison uniquement, pour correspondre au prix d'un article ou d'un composant manquant ou non conforme.

12) DROIT DE TMA DE MODIFIER LES QUANTITÉS AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION : Au moment de l'attribution, TMA se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité des biens et des services connexes initialement spécifiés dans le programme des fournitures, à condition que cette quantité ne dépasse pas 20% de la quantité originale et sans modification des prix unitaires ou des autres conditions générales du document d'appel d'offres.

13) De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de:

TradeMark Africa

Unité d'approvisionnement

Toutes les requêtes qui citent le titre et le numéro de l'appel d'offres ci-dessus doivent être envoyées par courriel à procurement@trademarkafrica.com. TMA ne peut répondre à aucune demande relative à cet appel d'offres sept ou moins avant la date limite de soumission.

- 14) En vertu de la politique de TMA sur la prévention, la détection et la correction de la fraude et de la corruption, les soumissionnaires doivent respecter les normes éthiques les plus élevées lors de l'acquisition et de l'exécution de tels contrats. TMA rejettera toute proposition d'attribution et imposera des sanctions aux parties concernées, s'il est résolu que le soumissionnaire recommandé pour l'attribution ou toute autre partie s'est livré à des pratiques corrompues, frauduleuses, collusoires ou coercitives dans la concurrence ou dans l'exécution du contrat.
- 15) PLAINTES : Toute question, interrogation ou préoccupation concernant la procédure de passation de marchés doit être adressée directement au responsable de la passation de marchés, en premier lieu à l'adresse procurement@trademarkafrica.com, qui traitera les questions soulevées. Si le problème n'est pas résolu de manière satisfaisante, le plaignant est encouragé à écrire à complaints@trademarkafrica.com.

Cordialement,

**Directeur des achats,
TradeMark Africa (TMA)
procurement@trademarkafrica.com**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|------------------------------|---|---|-----------------|---|---|--|
| 4 | Critères d'évaluation | Les offres seront considérées comme <i>substantiellement conformes sur le plan technique</i> si elles répondent aux critères d'évaluation technique décrits ci-dessous. SEULS les soumissionnaires qui satisfont à TOUTES les exigences énumérées passeront à l'étape de l'évaluation financière : | | | | | |
| | | Numéro d'article | Description | Quantité | Spécifications/critères techniques de l'équipement | Spécifications des articles du fournisseur (veuillez indiquer les spécifications de l'article proposé) | C (Conforme)/ NC (Non conforme) |
| | | Lot 1 | Système de chromatographie en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GC-MS) | 01 | <p>1.0 Général</p> <p>Le système de chromatographie en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GC-MS) doit provenir d'une marque réputée sur le marché pour ses performances optimales en termes de vitesse, de fiabilité, de robustesse, de reproductibilité et de sensibilité. Le fournisseur doit avoir une solide expérience dans la fourniture d'un service après-vente personnalisé et réactif.</p> <p>2.0 Unité centrale GC</p> <p>Doit pouvoir prendre en charge simultanément : installations de lignes d'écoulement : 3, installations d'unités d'injection : 3</p> <p>Doit permettre le montage et la surveillance simultanés de 4 détecteurs sur le GC et le logiciel.</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|---|--|--|
| | | | | | <p>La fonction intégrée de contrôle des fuites permet de vérifier facilement l'absence de fuites.</p> <p>Doit disposer d'un système d'erreur et d'alerte fiable pour signaler toute irrégularité dans le système.</p> <p>Le GC lui-même doit être équipé d'un grand écran LCD : 480 x 800 pixels</p> <p>Doit avoir une répétabilité du temps de rétention : < 0,0008 min*</p> <p>Doit avoir une répétabilité de la surface du pic : < 1 % RSD*</p> <p>Il doit être équipé d'une doublure désactivée de haute qualité, de septa à très faible fuite et de ferrules ultra-propres afin de garantir les meilleurs résultats.</p> <p>Contrôle du gaz vecteur : pression constante, vitesse linéaire constante, débit constant</p> <p>Unité d'éclairage du four</p> <p>3.0 Four à colonne</p> <p>Plage de température de fonctionnement : température ambiante + 2 °C à 450 °C</p> <p>La résolution du point de consigne de la température du four doit être de 0,1 °C.</p> <p>Le four doit prendre en charge 32 rampes.</p> <p>Durée maximale de fonctionnement : 9999,99 minutes</p> <p>Le refroidissement du four de 450 °C à 50 °C doit s'effectuer en moins de 3,4 minutes (dans des conditions non spécifiques)</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|
| | | | | | <p>Rejet ambiant : < 0,01 °C pour un changement ambiant de 1 °C.</p> <p>4.0 Technologie avancée de débit pour les entrées et les détecteurs</p> <p>Plage de réglage de la pression : 0 à 1035 kPa Résolution du point de consigne de pression : 0,1 kPa (0,001 psi) Dérive de pression : < ± 0,68 kPa/6 mois Coefficient de température : < ± 0,068 kPa par °C Répétabilité du capteur de pression : < ± 0,34 kPa Précision du capteur de pression : < ± 2,0 % (pleine échelle) Résolution du point de consigne de pression : 0,1 kPa (0,001 psi) Types de gaz vecteurs pris en charge : He, N2, H2, Ar Résolution du point de consigne du débit : 0,1 mL/min Précision du capteur de débit : < ± 5 % (en fonction du gaz vecteur) Rampes de pression/débit : 7 maximum Résolution minimale du point de consigne : 0,1 ml/min</p> <p>5.0 Spectromètre de masse</p> <p>Le détecteur doit être un multiplicateur d'électrons avec une lentille de surmodulation à faible bruit.</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|--|--|
| | | | | | <p>Le spectromètre de masse doit avoir une plage dynamique de 8×10^6</p> <p>L'interface doit être directement connectée à la colonne capillaire.</p> <p>Le type de source d'ions doit être accessible par l'avant pour faciliter la maintenance.</p> <p>Le spectromètre de masse doit être équipé en standard d'un système d'ionisation électronique (EI) pouvant être mis à niveau vers PCI et NCI à l'avenir.</p> <p>Smart EI/CI disponible en option pour l'avenir</p> <p>Énergie électronique de 10 à 200 Ev</p> <p>Courant d'émission : 5 à 250 μA</p> <p>Le filament de la source d'ions doit être double, avec commutation automatique.</p> <p>Plage de masse m/z 1,5 à 1090</p> <p>Résolution de masse 0,5 à 2,0 u</p> <p>Stabilité de l'axe de masse $\pm 0,1$ u/48 heures (température constante)</p> <p>Vitesse de balayage 20 000 u/seconde</p> <p>Durée minimale d'événement 0,01 seconde (maximum 100 balayages/seconde)</p> <p>Sensibilité de balayage EI : rapport signal/bruit (S/N) > 2000 à m/z 272 pour 1 pg d'octafluoronaphtalène (OFN).</p> <p>Pompe turbomoléculaire à échappement différentiel 190 L/s x 170 L/s (He)</p> <p>Quadripôle métallique avec Prerod</p> <p>Le système de vide doit être entretenu par une pompe turbomoléculaire à double entrée.</p> <p>6.0 Échantillonneur automatique</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|--|--|
| | | | | | <p>7.0 Système d'injection avec un échantillonneur pouvant accueillir jusqu'à 162 flacons de 2 ml pour les liquides Système logiciel</p> <p>Doit pouvoir fonctionner dans les modes suivants : Scan, SIM, FASST (mesures simultanées Scan/SIM)</p> <p>Doit pouvoir effectuer un réglage automatique</p> <p>Recherche dans la bibliothèque : recherches de similarité à l'aide d'indices de rétention (compatible avec plusieurs groupes d'indices de rétention) Jusqu'à 10 bibliothèques peuvent être configurées</p> <p>Contrôle qualité : fonction de contrôle de la précision QA/QC, fonction de vérification du système de contrôle des instruments, fonction de sécurité du contrôle utilisateur</p> <p>Contrôle des données de mesure : format de structure de composé optimal pour les BPL</p> <p>Doit disposer d'une bibliothèque de spectres de masse NIST.</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|
| | | | | | <p>Doit disposer de bases de données intelligentes pertinentes pour les pesticides avec au moins 530 composés enregistrés.</p> <p>Doit disposer de bases de données intelligentes pertinentes pour l'environnement avec au moins 525 composés enregistrés.</p> <p>Fonction de gestion active du temps</p> <p>8.0 Accessoires qui DOIVENT être inclus dans le système</p> <p>Kit de démarrage GC</p> <p>Une unité de piège à humidité, de piège à oxygène et de piège à hydrocarbures</p> <p>Trois seringues pour l'injection d'échantillons</p> <p>Une boîte de 100 flacons d'échantillons avec bouchons adaptés à l'injection GC</p> <p>Gaz nécessaires au fonctionnement du système</p> <p>9.0 Fourni avec un onduleur 6 KVA compatible et des batteries d'extension</p> <p>10.0 Système de gestion des données</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|--|--|
| | | | | | <p>i. Core i7 ou supérieur</p> <p>ii. 16 Go de RAM intégrée ou supérieur</p> <p>iii. Disque dur de 1 To ou supérieur</p> <p>iv. Lecteur DVD-RW</p> <p>v. Écran couleur LCD 19 pouces</p> <p>vi. Clavier et souris</p> <p>vii. Windows, MS Office et antivirus préinstallés</p> <p>11.0 Installation, formation et mise en service</p> <p>Une installation et une mise en service sur site par un ingénieur formé en usine sont requises. Veuillez inclure le certificat académique et le CV des ingénieurs dans le dossier d'appel d'offres.</p> <p>Après l'installation de l'équipement, une formation complète doit être dispensée aux analystes/utilisateurs désignés sur l'utilisation de l'instrument et du logiciel en ce qui concerne l' , le matériel, la maintenance et l'application logicielle. Elle doit inclure au moins 5 jours consacrés à la maintenance et à l'application logicielle. Les détails du</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|--|--|
| | | | | | <p>programme de formation proposé doivent être joints à l'offre pour examen.</p> <p>La formation doit également porter sur le fonctionnement, le dépannage et la maintenance générale du système.</p> <p>Les détails du programme de formation doivent être joints à l'offre.</p> <p>Une formation doit être dispensée pour le fonctionnement, le dépannage et la maintenance générale du système.</p> <p>12.0 Garantie</p> <p>Le système doit être assorti d'une garantie d'un an.</p> <p>Le fournisseur doit démontrer qu'il dispose d'une structure et de capacités éprouvées pour fournir un service après-vente efficace et performant.</p> <p>13.0 Expérience antérieure</p> <p>Le fournisseur doit avoir déjà fourni au moins trois missions similaires dans la région.</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|---|----|--|
| | | | | | <p>Au moins une lettre de référence doit être fournie par ces entités.</p> <p>14.0 Certification et manuels</p> <p>Un certificat CE doit être fourni.</p> <p>Un certificat ISO doit être fourni.</p> <p>Manuels</p> <p>Tous les manuels d'équipement doivent être fournis dans la langue principale, à savoir le français, et une copie traduite en anglais doit être fournie.</p> <p>Les logiciels français applicables doivent être inclus.</p> <p>Autres exigences</p> <p>Le fournisseur doit superviser l'intégration globale des systèmes, la préparation du site, l'installation et la configuration nécessaire du système</p> <p>L'équipement doit être livré dans un délai de 6 mois.</p> |
| | | Lot 2 | Appareil de chromatographie liquide à haute | 01 | <p>Pompe quaternaire</p> <p>Système d'alimentation en solvant</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|----------------------------------|--|--|
| | | | <p>performance (HPLC)</p> | | <p>Système de pompe à double piston alternatif</p> <p>Matériaux en contact avec le liquide : acier inoxydable 316, rubis, saphir, zircone, PTFE, PTFE carbone, PEEK, Vespel</p> <p>Calibrage de la compression du solvant : retour d'information en temps réel</p> <p>Pression : 60 MPa/600 bars</p> <p>Plage de réglage du limiteur de pression : 0,0 - 60,0 MPa</p> <p>Plage de débit réglable : 0,001 - 5,000 ml/min</p> <p>Plage de débit recommandée : 0,010 - 2,500 mL/min</p> <p>Précision du débit : ± 1 % (0,101 - 2,500 ml/min)</p> <p>Précision du débit : RSD < 0,05 %</p> <p>Précision de l'indication de pression : ± 5 %</p> <p>Unité de dégazage à six canaux</p> <p>Chemin d'écoulement : 6 (pompe : 4 chemins d'écoulement/échantillonneur automatique : 2 chemins d'écoulement)</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|---|--|--|
| | | | | | <p>Débit maximal : 5,0 ml/min</p> <p>Débit recommandé : <3,0 ml/min</p> <p>Volume de la chambre : 480 µL</p> <p>Pression maximale : 0,2 MPa</p> <p>Pompe de lavage à piston</p> <p>Débit : 1 ml/min</p> <p>Solvant utilisé : eau distillée uniquement</p> <p>Pression maximale : 65 kPa</p> <p>Mélangeur dynamique</p> <p>Pression maximale : 40 kPa</p> <p>Volume du mélangeur : 2 000 µl</p> <p>Méthode de mélange : barre d'agitation</p> <p>Débit recommandé : < 2,0 ml/min</p> <p>Mélangeur conventionnel</p> <p>Pression maximale : 60 MPa</p> <p>Volume du mélangeur : 700 µL</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|---|--|--|
| | | | | | <p>Unité à gradient de basse pression</p> <p>Débit recommandé : 0,4 - 1,8 ml/min</p> <p>Mélangeur semi-micro</p> <p>Pression maximale : 60 MPa</p> <p>Volume du mélangeur : 200 µL</p> <p>Débit recommandé : < 0,4 ml/min</p> <p>Alimentation électrique : 230 V, 50 Hz</p> <p>Système de chauffage/refroidissement Peltier Échantillonneur automatique</p> <p>Nombre d'échantillons : 200 flacons de 1,5 ml dans 1 plateau</p> <p>Volume de la seringue : 100 µL</p> <p>Volume d'injection : 0,1 à 50 µl (seringue de 100 µl)</p> <p>Mécanisme : direction X ; mouvement du rack d'échantillons et direction Y/Z ; mouvement de l'aiguille</p> <p>Nombre maximal d'injections par échantillon : 99</p> <p>Durée maximale du cycle : 999,9 minutes</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|---|
| | | | | | <p>Température/humidité : 4 °C à 35 °C (sans condensation) / 25 à 85 %</p> <p>Reproductibilité du volume d'injection : < 0,3 % RSD (injection de 10 µl)</p> <p>Linéarité du volume d'injection : R2 0,999</p> <p>Précision du volume d'injection : ±0,8 % (50 µL n=10)</p> <p>Contamination croisée : <0,003 % RSD (10 µL de blanc après 10 µL de 60 mg/100 mL de méthylparabène)</p> <p>Pression admissible : 60 MPa.</p> <p>Matériau des pièces en contact avec le produit : SUS316, PEEK, résine fluorée, EPDM, Vespel, UHMWPE</p> <p>Plage de réglage de la température de refroidissement : 1 à 35 °C</p> <p>Puissance de refroidissement : de 4 °C à 5 °C en dessous de la température ambiante (entre 15 et 25 °C de température ambiante)</p> <p>Plage de température : 15 à 25 °C et humidité de 60 %</p> <p>Humidité ambiante : 25 à 85 %</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|--|--|
| | | | | | <p>Four à colonne de chauffage/refroidissement Peltier</p> <p>Système de contrôle de la température : système de chauffage/refroidissement Peltier</p> <p>Plage de réglage de la température : 1 °C à 85 °C (par paliers de 0,1 °C)</p> <p>Précision de la température : $\pm 0,5$ °C</p> <p>Stabilité de la température : $\pm 0,1$ °C</p> <p>Fonction de sécurité thermique : protecteur thermique (105 °C) - mécanisme de prévention de la surchauffe.</p> <p>Plage de température de fonctionnement : 4 °C à 35 °C</p> <p>Capacité de stockage des colonnes : 300 mm x 3 (maximum) avec colonne de garde. 3 colonnes</p> <p>Capteur de fuite de liquide : le système déclenche une alarme si une fuite est détectée.</p> <p>Armoire/organiseur pour solvants</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|---|--|--|
| | | | | | <p>Puissance de sortie</p> <p>Une pompe</p> <p>Un échantillonneur automatique</p> <p>Deux détecteurs</p> <p>Une carte de contrôle d'interface</p> <p>Alimentation électrique/Consommation : CA 100 V à 240 V (50/60 Hz), 520 VA</p> <p>Capacité du réservoir</p> <p>Armoire à solvants extra-large</p> <p>6 bouteilles de 1 L et 3 bouteilles de 500 mL</p> <p>Détecteur à barrette de diodes</p> <p>Système optique</p> <p>Photométrie à rapport de faisceau unique (dispersion par réseau de diffraction)</p> <p>Source lumineuse : lampe D2, lampe W, lampe Hg pour vérifier la longueur d'onde</p> <p>Plage de longueurs d'onde : 190 nm à 900 nm</p> <p>Précision de la longueur d'onde : ± 1 nm</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|
| | | | | | <p>Largeur de fente : fine 1 nm, grossière 4 nm</p> <p>Réponse : 0,01, 0,02, 0,05, 0,1, 0,5, 1,0, 2,0 s (par paliers de 7)</p> <p>Paramètres</p> <p>Plage de température : 4 °C à 35 °C</p> <p>Plage d'humidité : 25 % à 85 %</p> <p>Contrôle de la température de la cellule thermique (en option) : 40 °C, plage de 4 °C à 30 °C</p> <p>Niveau sonore : < 0,5 x 10⁻⁵ AU</p> <p>Plage d'autozéro : 0,2 à 2 AU</p> <p>Décalage : 0 à 2 AU, par incréments de 0,001</p> <p>Cellule de débit : verre de quartz, SUS, résine fluorocarbonée</p> <p>Capacité de la cellule d'écoulement : 13 µL</p> <p>Résistance à la pression de la cellule de débit : 14,7 MPa</p> <p>Détecteur de fluorescence</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|
| | | | | | <p>Source : lampe Xe et lampe Hg pour l'étalonnage de la longueur d'onde</p> <p>Plage de longueurs d'onde d'excitation : 200 - 850 nm</p> <p>Plage de longueurs d'onde d'émission : 250 - 900 nm</p> <p>Largeur de bande spectrale d'excitation : 15 nm</p> <p>Largeur de bande spectrale d'émission : 15 nm, 30 nm (doit être sélectionnable)</p> <p>Précision de la longueur d'onde : <math>\pm 3</math> nm</p> <p>Reproductibilité de la longueur d'onde : $\pm 0,5$ nm</p> <p>Réponse : 0,01, 0,02, 0,05, 0,1, 0,5, 1,0, 2,0 s (7 niveaux sélectionnables)</p> <p>Sensibilité : rapport signal/bruit > 3000 par rapport à un pic Raman de l'eau (conditions spécifiées)</p> <p>Cellule d'écoulement : 12 μL, 1,0 Mpa</p> <p>Plage de contrôle de la température de la cellule à flux continu : 40 °C (thermocellule</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|---|--|--|
| | | | | | <p>uniquement, en option, température de fonctionnement 4 à 30 °C)</p> <p>Programme horaire : 9 étapes, jusqu'à 600 minutes par incréments de 0,1 minute Lampe Hg</p> <p>Contrôle de la précision de la longueur d'onde : lampe Hg (254 nm), contrôle automatique</p> <p>Détecteur d'indice de réfraction</p> <p>Type de cellule à circulation : type à 2 chambres</p> <p>Méthode de mesure : type à déviation</p> <p>Plage d'indice de réfraction : 1,00 à 1,75</p> <p>Plage de mesure : 0,25 à 512 micro-RIU</p> <p>Dérive : 0,2 micro-RIU/h (eau pure 1 ml/min, PURGE OFF)</p> <p>Plage de linéarité : ≥600 micro-RIU</p> <p>Bruit : ≤2,5 nRIU (eau pure, réponse : 1,5 s)</p> <p>Réponse : 0,1, 0,25, 0,5, 1, 1,5, 2, 3, 6 s</p> <p>Auto zéro : Auto zéro complet</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|---|
| | | | | | <p>Plage de remise à zéro automatique : toute la plage</p> <p>Plage de décalage : 10 micro-RIU</p> <p>Réponse de décalage : 50 nRIU</p> <p>Sortie de l'intégrateur : CC 0 à 1 V</p> <p>Sensibilité de sortie de l'intégrateur : 2 mV/micro-RIU, 8 mV/micro-RIU</p> <p>Volume de la cellule : 8 micro-L</p> <p>Débit (habituel) : 0,2 à 3,0 ml/min</p> <p>Débit (max.) : 10 ml/min (solvant : eau pure)</p> <p>Contre-pression maximale : 50 kPa</p> <p>Volume interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la cellule : environ 60 micro-L • De la cellule vers l'extérieur : environ 600 micro-L <p>Total (sortie de la cellule) : environ 670 micro-L</p> <p>Sortie de l'enregistreur : 0 à 10 mV/FS</p> <p>Sortie externe :</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|---|--|--|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> • PRÊT (contrôle de la température) • FUIITE <p>ERREUR (ROM, RAM, PARAMÈTRE, POSITION D'ORIGINE, SURCHAUFFE, ÉQUILIBRE OPTIQUE, INTENSITÉ)</p> <p>Contrôle de la température : OFF, 30 à 55 °C (par paliers de 1 °C), fusible thermique à 77 °C</p> <p>Port de communication : USB</p> <p>Matériaux en contact avec le produit : acier inoxydable 316, téflon, verre de quartz</p> <p>Contrôle logiciel</p> <p>Logiciel permettant un contrôle et une automatisation complets de l'instrument, une suite complète d'outils d'intégration, d'étalonnage et de reporting permettant une conformité totale à la norme 21CFR11.</p> <p>Comprend une licence pour l'installation sur 1 (un) ordinateur autonome ou serveur et permet la connexion d'un (1) instrument. Comprend les pilotes de contrôle des instruments. Fonctionne sous Windows 7 et 10, ainsi que sous Windows Server 2008 R2,</p> | | |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | |
|-----|--------|---------------------|--|--|--|
| | | | | | <p>2012 R2 et 2016. Le DVD comprend les manuels d'utilisation au format PDF.</p> <p>Matériel PC : Precision compatible avec moniteur et imprimante laser couleur</p> <p>Fourni avec un onduleur 6 KVA compatible</p> <p>Fourni avec une colonne C18 (250 mm x 4,6 mm x 5 µm) et des consommables de démarrage.</p> <p>La fourniture doit inclure l'installation sur site, la formation des utilisateurs et la qualification</p> <p>Le fabricant doit fournir l'autorisation du fabricant</p> <p>Manuels</p> <p>Tous les manuels d'équipement doivent être fournis dans la langue principale, le français, et une copie traduite en anglais doit être fournie.</p> <p>Les logiciels français applicables doivent être inclus.</p> <p>Garantie</p> |

| ITB | Clause | Description/Détails | | | | |
|-----|-----------------------------------|---|--|--|--|--|
| | | | | <p>Une garantie d'au moins un an doit être fournie contre les défauts de l'équipement</p> <p><i>Un ingénieur formé en usine</i> est requis. Veuillez inclure le certificat académique de formation des ingénieurs et leur CV à jour dans la soumission de la proposition technique.</p> | | |
| | | <p>La proposition technique et financière <u>DOIT être au format PDF et protégée par un mot de passe.</u></p> <p>Veuillez ne pas inclure d'informations financières/de prix dans votre évaluation technique. <u>L'inclusion de toute information relative aux prix entraînera la disqualification.</u></p> <p>La proposition financière ne doit pas être jointe à la proposition technique, mais doit être soumise dans un document séparé.</p> | | | | |
| 6 | Les Incoterms | Les Incoterms applicables à cette mission sont les suivants : Delivery Duty Paid (DDP) tiré des Incoterms 2020 | | | | |
| 8 | Validité de l'offre | Les offres doivent être valables pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres. | | | | |
| 16 | Lutte contre la corruption | <p>Les fournisseurs de TMA doivent :</p> <p>a) Reconnaître et accepter que TMA applique une politique de tolérance zéro en matière de fraude, de corruption, de mauvaise conduite (y compris le harcèlement) et a mis en place une politique de prévention de la fraude.</p> <p>b) Reconnaître et accepter que s'ils ont des inquiétudes concernant un comportement contraire à l'éthique chez TMA, s'ils ont été sollicités pour verser un pot-de-vin en rapport avec les activités de TMA, ou s'ils ont des soupçons concernant le vol de ressources de TMA ou toute forme d'inconduite, y compris le harcèlement, ils doivent soumettre un rapport à la ligne confidentielle de dénonciation de TMA en appelant ou en envoyant un e-mail à l'un des numéros suivants :</p> <p>i. Téléphone :</p> | | | | |

| ITB | Clause | Description/Détails |
|-----|--------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Tanzanie : 0800 722 770 (numéro gratuit), +27 12 567 8381 • Ouganda : +27 12 567 8383 • Tanzanie : +27 12 567 8440 • Rwanda, Burundi, RDC - +27 12 567 8432 • Éthiopie, Somaliland - +27 12 567 8433 • Djibouti, Zambie, Malawi, Mozambique et Soudan du Sud : +27 12 567 8455 <p>ii. E-mail : hotline@kpmg.co.za</p> <p>iii. Portail web : http://www.thornhill.co.za/kpmgfaircallreport</p> <p>Si un lanceur d'alerte s'inquiète de l'adéquation de la réponse de TMA à son signalement, il peut également faire part de ses préoccupations par le biais des mécanismes d'alerte mis en place par l'un des donateurs de TMA, dont les coordonnées figurent sur leurs sites web officiels respectifs.</p> <p>Toute personne qui signale des soupçons raisonnables d'actes répréhensibles (que ce soit par le biais de la ligne d'alerte ou par tout autre moyen) ne doit subir aucun préjudice de la part de TMA, y compris aucune sanction, pénalité ou représailles, du fait de son signalement.</p> |

REMARQUE : Tous les soumissionnaires DOIVENT répondre à TOUTES ces exigences pour passer à l'étape suivante de l'évaluation (PARTIE B – SECTION 2).

I. ACCORD

Le présent ACCORD CONTRACTUEL (“Contrat”) est conclu à partir du [jour] du [mois], [année], entre, [nom officiel complet de l’organisme d’exécution] (“TMA”), d’une part, et [nom officiel complet du fournisseur] (“Fournisseur”), d’autre part.

CONSIDÉRANTS

ATTENDU QUE

- (a) TradeMark East Africa (TMA) a lancé un appel d’offres pour la fourniture de produits selon les conditions énoncées dans le présent Contrat et a accepté une offre du Fournisseur pour [Numéro de l’appel d’offres : PRQ20241708 / PRQ20241709 / PRQ20241743] - Fourniture, installation, mise en service, formation et assistance après-vente pour du matériel de laboratoire – LANEMA, Côte d’Ivoire.

PAR CONSÉQUENT, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit:

- (b) En contrepartie des paiements que TMA doit effectuer au Fournisseur selon les dispositions du présent Contrat, le Fournisseur s’engage par les présentes avec TMA à fournir les Biens et les Services connexes et à remédier aux défauts qui y sont liés en conformité à tous les égards aux dispositions du présent Contrat.
- (c) Sous réserve des termes du présent Contrat, TMA s’engage par la présente à payer au Fournisseur en contrepartie de la fourniture des Biens et Services connexes ainsi qu’à la réparation des défauts qui y sont associés, le prix du Contrat (tel que définit ci-dessous) ou toute autre somme pouvant être payable en vertu des dispositions du présent Contrat aux moments et de la manière prescrits par le présent Contrat.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé le présent Contrat le jour, le mois et l’année susmentionnés.

TradeMark Africa

Fournisseur :

Nom:

Nom:

Poste:

Poste:

Signature :

Signature:

Date:

Date:

II. CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURE

Nom du projet: PRQ20241708 / PRQ20241709 / PRQ20241743 - FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE, FORMATION ET ASSISTANCE APRES-VENTE POUR DU MATERIEL DE LABORATOIRE – LANEMA, COTE D'IVOIRE.

Organisme d'exécution: *TradeMark Africa*

Bénéficiaire: *LANEMA, COTE D'IVOIRE*

Destinataire: _____ **No du colis** _____

1. Calendrier des fournitures

| S N° | No de l'article | Quantité | Délai de livraison |
|------|-----------------|----------|--------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Précisez, le cas échéant :

- Pièces de rechange
- Outils et accessoires
- Manuels
- Exigences en matière de maintenance

2. Prix fixe: Les prix indiqués ci-dessus sont fermes et fixes et ne peuvent faire l'objet d'aucun ajustement pendant l'exécution du contrat.
3. Calendrier de livraison: La livraison doit être effectuée conformément au calendrier ci-dessus, mais ne doit pas dépasser soixante (60) jours à compter de la date de signature du contrat.
4. Assurance: Les marchandises fournies dans le cadre du contrat doivent être entièrement assurées dans une monnaie librement convertible contre les pertes et dommages liés à la fabrication ou à l'acquisition, au transport, au stockage et à la livraison. L'assurance doit être d'un montant égal à 110 pour cent de la valeur des marchandises de "l'entrepôt" à "entrepôt" sur la base "tous risques". Tous les risques, c'est-à-dire la couverture d'assurance doit inclure tous les types de risques, y compris les risques en temps de guerre et de grève.
5. Loi applicable: Le Contrat sera interprété conformément aux lois de la **République du Ghana**.
6. Règlement des litiges: TMA et le Fournisseur s'efforceront de résoudre à l'amiable par des négociations informelles directes tout désaccord ou différend entre eux en vertu ou en relation avec

le Contrat. Si le litige n'est pas résolu entre TMA et le Fournisseur, il sera tranché par un arbitre unique nommé et agréé par les deux parties dont la décision sera définitive, sans appel et immédiatement exécutoire.

7. Livraison de documents: Lors de l'expédition (le cas échéant) ou en cas de livraison sur le terrain, le Fournisseur doit notifier TMA et la Société d'assurance par courriel ou par tout moyen de livraison rapide, les détails complets de l'expédition/de la livraison des marchandises, y compris le numéro de bon de commande, la description des marchandises, le bordereau d'expédition indiquant la quantité, le navire ou le camion/les véhicules, le récépissé d'expédition de la société de fret indiquant tous les détails, le port de chargement (le cas échéant), les dates de livraison, le port de déchargement ou le lieu de destination et de déchargement, etc. Le Fournisseur doit envoyer par poste les documents suivants à TMA, avec une copie à la Société d'assurance:
- (i) Des copies de la facture du Fournisseur indiquant la description des marchandises, la quantité, le prix unitaire et le montant total;
 - (ii) Duplicata du document de transport aérien/par camion et/ou duplicata du document de transport ferroviaire (le cas échéant), et/ou duplicata du FCR (attestation de réception des transitaires) en 1 original et 2 copies portant la mention "fret prépayé";
 - (iii) Des copies du bordereau d'expédition identifiant le contenu de chaque colis;
 - (iv) Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur;
 - (v) Certificat d'origine;
 - (vi) Certificat de qualité.

Les documents ci-dessus doivent être reçus par TMA au moins une semaine avant l'arrivée des marchandises au port ou au lieu d'arrivée (selon le cas) ou de destination et, s'ils ne sont pas reçus, le Fournisseur sera responsable de toutes les dépenses qui en découlent.

8. Les paiements seront effectués sur présentation d'une facture accompagnée de reçus de livraison et d'un certificat d'acceptation des marchandises livrées et d'autres pièces justificatives requises, selon le cas, à effectuer par paiement directs en faveur du fournisseur.
9. Garantie: Les marchandises proposées doivent être couvertes par une garantie du fabricant pendant au moins 12 mois à partir de la date de livraison à TMA. Veuillez spécifier la période et les conditions de garantie en détail.
10. Instructions sur l'emballage et le marquage: Le fournisseur doit offrir un emballage standard des marchandises, tel que requis, afin d'éviter qu'elles ne soient endommagées ou détériorées pendant le transport jusqu'à leur destination finale, comme indiqué dans le Contrat.
11. Défauts: Tous les défauts seront corrigés par le Fournisseur sans aucun frais pour TMA dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification par TMA. Le nom et l'adresse de l'établissement de service où les défauts doivent être corrigés par le fournisseur pendant la période de garantie sont:

Adresse _____

12. Force majeure: Le fournisseur ne peut être tenu responsable des pénalités ou de la résiliation pour manquement si et dans la mesure où son retard dans l'exécution ou tout autre manquement à ses obligations en vertu du Contrat résulte d'un cas de force majeure.

Aux fins du présent article, "Force majeure" désigne un événement qui échappe au contrôle du fournisseur et qui n'implique pas sa faute ou sa négligence, et qui n'est pas prévisible. De tels événements peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des guerres ou des révolutions, des incendies, des inondations, des épidémies, des restrictions de quarantaine et des embargos sur les marchandises.

En cas de situation de force majeure, le Fournisseur doit aviser rapidement TMA par écrit de cette condition et de sa cause. Sauf indication contraire par écrit de TMA, le Fournisseur doit continuer à remplir ses obligations en vertu du Contrat dans la mesure où cela est raisonnablement possible, et doit rechercher tous les moyens alternatifs raisonnables non empêchés par le cas de force majeure pour remplir ses obligations.

13. Spécifications techniques requises :

- (i) Description générale
- (ii) Détails spécifiques et normes techniques

Le Fournisseur confirme la conformité aux spécifications [Remarque: En cas de déviation, le fournisseur doit répertorier toutes les déviations.]

14. Défaut d'exécution: TMA peut annuler ou résilier le Contrat conformément aux termes et conditions tels que décrits ci-dessous:

Résiliation par TMA

Résiliation pour défaut:

Sans préjudice de tous autres recours qui pourraient être à sa disposition en cas de rupture du présent Contrat, TMA, sur notification écrite adressée au Fournisseur, peut résilier le présent Contrat, en tout ou en partie, en cas de survenance de l'un des événements mentionnés dans les alinéas (a) à (f) ci-dessous:

- (a) Si le Fournisseur, de l'avis de TMA ou TMA, manque à ses obligations relatives à l'utilisation des fonds, la résiliation en vertu de la présente disposition doit (i) prendre effet immédiatement après la remise de l'avis de résiliation et (ii) exiger que le Fournisseur rembourse tous les fonds ainsi mal utilisés dans un délai maximum de trente (30) jours après la résiliation.
- (b) Si le Fournisseur ne parvient pas à livrer ou à exécuter tout ou partie des Biens ou des Services dans le délai spécifié dans le présent Contrat, ou dans toute extension de celui-ci accordée par TMA. La résiliation en vertu de la présente disposition prendra effet immédiatement à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation ou à toute date ultérieure pouvant être spécifiée par TMA. Dans le cas où TMA résilie le présent Contrat en tout ou en partie,

conformément au présent alinéa, TMA peut se procurer, dans les conditions et de la manière qu'elle juge appropriée, des biens et des services connexes semblable à ceux qui ne sont pas livrés ou qui ne sont pas exécutés, et le Fournisseur sera tenu de payer à TMA tout coût supplémentaire pour ces marchandises similaires ou services connexes. Toutefois, le Fournisseur doit poursuivre l'exécution du présent Contrat dans la mesure où il n'est pas résilié.

- (c) Si le Fournisseur ne remédie pas à un manquement à l'une de ses obligations en vertu du présent Contrat (autre qu'un manquement envisagé par les alinéas (a) ou (b) précédant immédiatement cet alinéa) dans un délai de trente (30) jours suivant la remise de l'avis de résiliation ou dans tout autre délai approuvé par écrit par TMA. La résiliation en vertu de la présente disposition prendra effet immédiatement après l'expiration des trente (30) jours ou à toute date ultérieure qui peut être spécifiée par TMA.
- (d) Si, à la suite d'un événement de force majeure, le fournisseur n'est pas en mesure d'exécuter une partie importante de ses obligations pendant une période d'au moins soixante (60) jours. La résiliation en vertu de la présente disposition prendra effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation ou à toute date ultérieure qui peut être spécifiée par TMA.
- (e) Si le fournisseur ne se conforme pas à une décision finale prise à la suite d'une procédure d'arbitrage. La résiliation en vertu de la présente disposition prendra effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation ou à toute date ultérieure qui peut être spécifiée par TMA.
- (f) Si le Fournisseur (ou tout sous-traitant ou tout membre de son personnel), de l'avis de TMA, s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à des pratiques coercitives, collusoires, corrompues, frauduleuses, obstructives ou interdites en concurrence pour ou dans le l'exécution du présent Contrat. La résiliation en vertu de cette disposition prend effet immédiatement après la remise de l'avis de résiliation.

Résiliation pour insolvabilité

TMA peut, à tout moment, résilier le présent Contrat en notifiant le Fournisseur si celui-ci devient insolvable ou tombe en faillite, et/ou cesse d'exister ou est dissous. En vertu de la présente disposition, la résiliation prend effet immédiatement après la remise de l'avis de résiliation ou à toute date ultérieure qui peut être spécifiée par TMA dans l'avis de résiliation. Dans un tel cas, la résiliation se fera sans indemnité pour le Fournisseur, à condition que cette résiliation ne porte pas atteinte à tout droit d'action ou de recours acquis ou à acquérir par la suite contre TMA.

Résiliation pour raisons de commodité

- (a) TMA, par notification envoyée au Fournisseur, peut résilier le présent Contrat, en tout ou en partie, en tout temps et à sa seule discrétion. La notification de résiliation doit spécifier que la résiliation est au gré de TMA, la mesure dans laquelle l'exécution du Fournisseur en vertu du présent Contrat est résiliée et la date à laquelle cette résiliation prend effet.
- (b) En cas de résiliation conformément aux conditions du Contrat, les marchandises qui sont complètes et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (jours) après la réception de l'avis de

résiliation par le Fournisseur seront acceptées par TMA aux conditions et au prix du présent Contrat. En ce qui concerne les marchandises restantes, TMA peut choisir:

- D'avoir toute partie achevée et livrée aux conditions et prix indiqués dans le présent Contrat; et/ou
- D'annuler le reste et verser au Fournisseur un montant convenu pour les Marchandises et les Services connexes, ainsi que pour les matériaux et les pièces préalablement acquis par le Fournisseur.

Suspension ou résiliation liée au financement ou à la loi applicable

(a) TMA, par avis envoyé au Fournisseur, peut suspendre ou résilier le Contrat, en tout ou en partie, si le financement cesse, est suspendu ou prend fin en tout ou en partie, conformément aux conditions de financement. La suspension ou la résiliation en vertu de la présente disposition prend effet immédiatement à la réception de l'avis de suspension ou de résiliation, selon le cas, conformément aux modalités de l'avis. Si le présent Contrat est suspendu, le Fournisseur a l'obligation d'atténuer tous les frais, dommages et pertes à l'égard de TMA pendant la période de la suspension.

TMA, par avis envoyé au Fournisseur, peut suspendre ou résilier le Contrat, en tout ou en partie, si la suspension ou la résiliation est autorisée par la Loi applicable. La suspension ou la résiliation en vertu de la présente disposition prend effet immédiatement à la réception de l'avis de suspension ou de résiliation, selon le cas, conformément aux modalités de l'avis. Si le présent Contrat est suspendu, le Fournisseur a l'obligation d'atténuer tous les frais, dommages et pertes à l'égard de TMA pendant la période de la suspension.

Domages et intérêts

Si le Fournisseur ne parvient pas à livrer tout ou partie des marchandises dans la (les) délai(s) spécifié(s) dans le Contrat, TMA devra, sans préjudice à ses autres recours en vertu du contrat, déduire du prix du contrat des dommages-intérêts d'une somme équivalente à 2% pour chaque retard d'une semaine du prix de livraison des articles retardés jusqu'à une déduction maximale de 10% des marchandises retardées.

En cas de non-exécution par le Fournisseur après l'application d'une amende maximale, TMA aura tous droits, après une mise en demeure écrite adressée au Fournisseur, de:

- a. Exercer toute garantie de bonne exécution;
- b. Résilier le contrat; et
- c. Conclure un contrat avec un tiers aux frais du Fournisseur.

III. Formulaire de soumission de l'offre

[Le Soumissionnaire doit remplir ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format ne sera autorisée et aucune substitution ne sera acceptée].

Objet: PRQ20241708 / PRQ20241709 / PRQ20241743 :

Réf. de l'offre: FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE, FORMATION ET ASSISTANCE APRÈS-VENTE POUR ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE – LANEMA, CÔTE D'IVOIRE.

Nous soussignés, déclarons que:

- a) Nous avons examiné le dossier d'appel d'offres et nous n'avons aucune réserve à ce sujet.
- b) Nous proposons de fournir conformément au dossier d'appel d'offres et aux calendriers de livraison spécifiés dans le cahier des charges.
- c) Le prix forfaitaire total de notre offre, à l'exclusion de toute remise offerte à l'alinéa (d) ci-dessous est de: *[insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres, y compris les différents montants et les monnaies respectives]*.
- d) Les remises offertes et la méthodologie de leur application sont:
 - (i) Remise: Si notre offre est acceptée, les remises suivantes s'appliqueront: *[Préciser en détail chaque remise offerte et l'élément spécifique du cahier des charges auquel elle s'applique]*.
 - (ii) Méthodologie d'application des remises: Les remises doivent être appliquées selon les modalités suivantes: *[Préciser en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer la remise]*.
- e) Notre offre sera valable à partir de la date fixée comme date limite de soumission des offres conformément au présent Appel d'Offres, et elle nous liera et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de ce délai.
- f) Nous, y compris tous les sous-traitants ou sous-fournisseurs pour toute partie du Contrat, avons des nationalités de pays éligibles *[Insérer la nationalité du soumissionnaire, y compris celle de toutes les parties qui composent le soumissionnaire, si le soumissionnaire est une coentreprise, et la nationalité de chaque sous-traitant et fournisseur]*.
- g) Nous connaissons et respecterons les règles sur les activités interdites, les parties restreintes et les conditions d'éligibilité des dispositions relatives aux sources interdites conformément aux lois, réglementations et politiques applicables.
- h) Les commissions, gratifications ou frais suivants ont été payés ou doivent être payés dans le cadre du processus d'appel d'offres ou de l'exécution du Contrat: *[Insérer le nom complet de chaque destinataire, son adresse complète, la raison pour laquelle chaque commission ou gratification a été payée et le montant ainsi que la monnaie de chaque commission ou gratification]*

| Nom du bénéficiaire | Adresse | Raison | Montant |
|---------------------|---------|--------|---------|
| | | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

(Si aucune commission ou gratification n'a été payée ou ne doit être payée, mentionnez "aucune".)

- i) Nous comprenons que cette offre, ainsi que notre acceptation écrite de celle-ci incluse dans votre notification d'attribution, constituent un contrat contraignant entre nous, jusqu'à ce qu'un contrat officiel soit préparé et signé.
- j) Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter la soumission évaluée la moins disante ou toute autre soumission que vous pourriez recevoir.

Par:

Nom:

En qualité de :

Dûment autorisé à signer au nom de:

Date:

Adresse électronique :

SECTION I - TERMES DE RÉFÉRENCE

FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE, FORMATION ET ASSISTANCE APRÈS-VENTE POUR DU MATÉRIEL DE LABORATOIRE – LANEMA, CÔTE D'IVOIRE

La mission sera réalisée par un cabinet ou un consortium, et elle est divisée en deux LOTS comme indiqué ci-dessous :

- **LOT 1 : Système de chromatographie en phase gazeuse avec spectrométrie de masse (GC-MS)**
- **LOT 2 : Appareil de chromatographie liquide à haute performance (HPLC)**

1. Contexte / Aperçu du projet

1.1 À propos de TradeMark Africa (TMA)

TradeMark Africa (TMA), anciennement TradeMark East Africa, est une organisation d'aide au commerce qui a été créée en 2010, dans le but d'accroître la prospérité grâce à l'augmentation des échanges commerciaux. TMA fonctionne sur une base non lucrative et est financée par : La Fondation Bill et Melinda Gates, le Canada, le Danemark, l'Union européenne, la Finlande, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. TMA travaille en étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment l'Union africaine (UA), le secrétariat de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), les gouvernements nationaux, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Les deux premières périodes stratégiques de TMA (2010-2023) ont contribué à des gains substantiels pour le commerce et l'intégration régionale en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique en termes de réduction des temps de transit des marchandises (réduction de 16,5 % sur le corridor nord de Mombasa à Bujumbura), d'amélioration de l'efficacité des frontières (le temps de passage aux postes frontaliers à arrêt unique ciblés a été réduit de 70 % en moyenne) et de réduction des obstacles au commerce. Le changement à l'échelle continentale et le changement de marque en TMA ont été officiellement lancés en Afrique de l'Ouest en janvier 2023, le Ghana étant le premier pays d'opérations dans la région.

Tout en continuant à tirer parti de notre expertise de base en matière de facilitation des échanges, nous allons faire évoluer nos priorités afin d'exploiter le potentiel de la numérisation, d'aider les exportateurs africains à faire œuvre de pionniers en matière de commerce à faible émission de carbone, d'aborder les facteurs commerciaux essentiels à la sécurité alimentaire et de promouvoir le commerce inclusif. En augmentant les volumes d'échanges et en renforçant la durabilité et l'inclusivité du commerce, nous visons à créer des emplois à grande échelle, à réduire la pauvreté et à renforcer la croissance économique.

En 2022, TMA a mis en place un fonds de financement catalytique, Trade Catalyst Africa (TCA), qui pilotera des projets commercialement viables pour créer des infrastructures commerciales (physiques et numériques) et améliorer l'accès au financement du commerce pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Le **siège** de TMA se trouve à Nairobi, au Kenya. **Les opérations et les bureaux** sont situés à : Secrétariat de la CAE - Arusha, Burundi, République démocratique du Congo, Djibouti, Éthiopie, Ghana, Malawi, Mozambique, Rwanda, Somaliland, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda et Zambie.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.trademarkafrica.com

1.2 À propos du Laboratoire national d'essais de qualité, de métrologie et d'analyses (LANEMA)

Le Laboratoire national d'essais, de qualité, de métrologie et d'analyses est chargé de garantir la conformité et la qualité des produits grâce à des mesures précises et fiables.

2. Objectifs

L'objectif de cet appel d'offres est de fournir, livrer et installer des équipements de laboratoire pour le Laboratoire national d'essais, de qualité, de métrologie et d'analyses (LANEMA), de former le personnel à l'utilisation et au fonctionnement des équipements, et de fournir un service après-vente pour les équipements si nécessaire.

3. Bénéficiaires/utilisateurs du projet

- Le Laboratoire national d'essais, de métrologie et d'analyse de la qualité (LANEMA)
- TradeMark Africa (TMA) pour les obligations contractuelles liées à cette mission

4. Portée des travaux

Les services à fournir comprennent les éléments suivants :

- Fourniture d'équipements** : achat et livraison des équipements répondant aux spécifications et quantités souhaitées à LANEMA à Abidjan, en Côte d'Ivoire.
- Installation et mise en service** de l'équipement dans les laboratoires de LANEMA.
- Formation** : Organisation de sessions de formation pour le personnel de laboratoire de LANEMA sur l'utilisation du matériel de laboratoire installé (par exemple, préparation des échantillons, processus analytiques, etc.).
- Maintenance et assistance après-vente** : un contrat de maintenance doit être proposé, comprenant les garanties des équipements pour la période spécifiée et l'assistance technique.

5. Rapports, gestion de projets et coordination

L'entreprise sous contrat sera tenue de préparer :

- Rapport initial : l'entreprise devra soumettre un plan détaillé de mise en œuvre du projet avec des délais réalisables pour les livrables.
- Des rapports d'étape sur l'avancement de la mise en œuvre de la mission,
- Rapport final à la fin de la mission

Pendant la mise en œuvre, le ou les soumissionnaires retenus devront participer à des réunions d'examen et fournir des rapports d'avancement à l'équipe de mise en œuvre du projet composée de représentants de LANEMA, du directeur/des responsables du programme TMA Afrique de l'Ouest, du directeur régional/responsable du programme TMA pour les normes et les mesures SPS et du ou des représentants TMA chargés des achats.

6. Durée de la mission

La fourniture, l'installation et la formation sur le matériel de laboratoire devraient avoir lieu dans un délai maximum de six (6) mois civils à compter de la signature du contrat par le(s) soumissionnaire(s) retenu(s). Toutes les livraisons sont prévues dans un délai de 6 mois et doivent laisser suffisamment de temps pour l'installation, la mise en service, la formation et les procédures administratives. Par la suite, le(s) soumissionnaire(s) retenu(s) devra(ont) fournir des services de maintenance pendant la période indiquée dans les conditions de l'appel d'offres.

7. Critères d'évaluation :

L'évaluation se déroulera en trois étapes successives :

- a) Un examen préliminaire visant à déterminer l'éligibilité des soumissionnaires et la conformité administrative des offres reçues, qui doivent être accompagnées de tous les documents requis et soumises conformément aux procédures de soumission.
 - 1) Accord de coentreprise (pour ceux qui soumissionnent en tant que coentreprise) et
 - 2) Autorisation de distribution (pour les distributeurs)

- b) Une évaluation détaillée visant à déterminer la conformité technique des offres éligibles et conformes.
 - (1) **Expérience et références** : les candidats doivent démontrer leur expérience dans la fourniture d'équipements similaires à ceux demandés. Des références provenant de projets similaires en Côte d'Ivoire ou ailleurs seront un atout.
 - (2) **Capacité technique et ressources** : les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité à fournir, installer et entretenir les équipements spécifiés.
 - (3) **Conformité aux spécifications** : les équipements proposés doivent répondre aux exigences techniques mentionnées dans l'appel d'offres, y compris les certifications de qualité et les normes internationales. Des brochures décrivant les équipements et leurs caractéristiques de performance doivent être jointes à l'offre.
 - (4) **Délais de livraison et d'installation** : Les délais de livraison et d'installation doivent être clairement définis, avec des engagements à respecter les calendriers.

- c) Un examen visant à déterminer la conformité avec les spécifications techniques des lots soumis à l'appel d'offres ; les soumissionnaires sont tenus de répondre (soumissionner) à un ou plusieurs lots et non à un équipement spécifique. Pour que sa soumission soit retenue, un soumissionnaire doit satisfaire à toutes les spécifications du lot concerné. Les brochures décrivant l'équipement et ses caractéristiques techniques doivent être jointes à la soumission.

- d) Une comparaison financière visant à comparer les coûts des offres éligibles, conformes et pertinentes reçues afin de déterminer l'offre la mieux évaluée.
 - 1) **Prix** : le coût total de l'équipement, de l'installation, de la formation et du service après-vente (y compris toutes les taxes, redevances et droits applicables) doit être compétitif.

1. SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES DES ARTICLES PAR LOT

- Liste des équipements avec spécifications techniques pour LANEMA

Spécifications techniques des équipements :

Ces spécifications couvrent les caractéristiques clés, les capacités opérationnelles et les normes de performance technique essentielles pour garantir que l'équipement répond aux exigences élevées de son domaine respectif, conformément aux besoins de la Côte d'Ivoire en matière de tests pour les principaux produits commercialisés tels que le café, le cacao, l'huile de palme, les denrées alimentaires, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques industriels, etc.

| N° de lot | Équipement/Description | Quantité | Spécifications techniques/critères |
|-----------|---|----------|--|
| Lot 1 | Système de chromatographie en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GC-MS) | 0 | <p>1.0 Général</p> <p>Le système de chromatographie en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GC-MS) doit provenir d'une marque réputée sur le marché pour ses performances optimales en termes de vitesse, de fiabilité, de robustesse, de reproductibilité et de sensibilité. Le fournisseur doit avoir une solide expérience dans la fourniture d'un service après-vente personnalisé et réactif.</p> <p>2.0 Unité centrale GC</p> <p>Doit pouvoir prendre en charge simultanément : installations de lignes d'écoulement : 3, installations d'unités d'injection : 3</p> <p>Doit permettre le montage et la surveillance simultanés de 4 détecteurs sur le GC et le logiciel.</p> <p>La fonction intégrée de contrôle des fuites permet de vérifier facilement l'absence de fuites.</p> <p>Doit disposer d'un système d'erreur et d'alerte fiable pour signaler toute irrégularité dans le système.</p> <p>Le GC lui-même doit être équipé d'un grand écran LCD : 480 x 800 pixels</p> <p>Doit avoir une répétabilité du temps de rétention : <math>\leq 0,0008 \text{ min}^*</math></p> <p>Doit avoir une répétabilité de la surface du pic : <math>< 1 \% \text{ RSD}^*</math></p> <p>Il doit être équipé d'une doublure désactivée de haute qualité, de septa à très faible fuite et de ferrules ultra-propres afin de garantir les meilleurs résultats.</p> <p>Contrôle du gaz vecteur : pression constante, vitesse linéaire constante, débit constant</p> <p>Unité d'éclairage du four</p> <p>3.0 Four à colonne</p> <p>Plage de température de fonctionnement : température ambiante + 2 °C à 450 °C</p> <p>La résolution du point de consigne de la température du four doit être de 0,1 °C.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>Le four doit prendre en charge 32 rampes. Durée maximale de fonctionnement : 9999,99 minutes Le refroidissement du four de 450 °C à 50 °C doit s'effectuer en moins de 3,4 minutes (dans des conditions non spécifiques) Rejet ambiant : < 0,01 °C pour un changement ambiant de 1 °C.</p> <p>4.0 Technologie avancée de débit pour les entrées et les détecteurs Plage de réglage de la pression : 0 à 1035 kPa Résolution du point de consigne de pression : 0,1 kPa (0,001 psi) Dérive de pression : < ± 0,68 kPa/6 mois Coefficient de température : < ± 0,068 kPa par °C Répétabilité du capteur de pression : < ± 0,34 kPa Précision du capteur de pression : < ± 2,0 % (pleine échelle) Résolution du point de consigne de pression : 0,1 kPa (0,001 psi) Types de gaz vecteurs pris en charge : He, N₂, H₂, Ar Résolution du point de consigne du débit : 0,1 mL/min Précision du capteur de débit : < ± 5 % (en fonction du gaz vecteur) Rampes de pression/débit : 7 maximum Résolution du point de consigne bas : 0,1 mL/min</p> <p>5.0 Spectromètre de masse Le détecteur doit être un multiplicateur d'électrons avec une lentille de surmodulation à faible bruit. Le spectromètre de masse doit avoir une plage dynamique de 8×10^6 L'interface doit être directement connectée à la colonne capillaire. Le type de source d'ions doit être accessible par l'avant pour faciliter la maintenance. Le spectromètre de masse doit être équipé en standard d'un système d'ionisation électronique (EI) pouvant être mis à niveau vers PCI et NCI à l'avenir. Smart EI/CI disponible en option pour l'avenir Énergie électronique de 10 à 200 Ev Courant d'émission : 5 à 250 µA Le filament de la source d'ions doit être double, avec commutation automatique. Plage de masse m/z 1,5 à 1090 Résolution massique 0,5 à 2,0 u Stabilité de l'axe de masse ±0,1 u/48 heures (température constante) Vitesse de balayage 20 000 u/seconde</p> |
|--|--|---|

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Durée minimale d'événement 0,01 seconde (maximum 100 balayages/seconde) Sensibilité de balayage EI : rapport signal/bruit (S/N) > 2000 à m/z 272 pour 1 pg d'octafluoronaphtalène (OFN). Pompe turbomoléculaire à échappement différentiel 190 L/s x 170 L/s (He) Quadripôle métallique avec Prerod</p> <p>Le système de vide doit être entretenu par une pompe turbomoléculaire à double entrée.</p> <p>6.0 Échantillonneur automatique Système d'injection avec un échantillonneur pouvant accueillir jusqu'à 162 flacons de 2 ml pour les liquides</p> <p>7.0 Système logiciel Doit pouvoir fonctionner dans les modes suivants : Scan, SIM, FASST (mesures simultanées Scan/SIM) Doit pouvoir effectuer un réglage automatique Recherche dans la bibliothèque : recherches de similarité à l'aide d'indices de rétention (compatible avec plusieurs groupes d'indices de rétention) Jusqu'à 10 bibliothèques peuvent être configurées Contrôle qualité : fonction de contrôle de la précision QA/QC, fonction de vérification du système de contrôle des instruments, fonction de sécurité du contrôle utilisateur Contrôle des données de mesure : format de structure de composé optimal pour les BPL Doit disposer d'une bibliothèque de spectres de masse NIST. Doit disposer de bases de données intelligentes pertinentes pour les pesticides avec au moins 530 composés enregistrés. Doit disposer de bases de données intelligentes pertinentes pour l'environnement avec au moins 525 composés enregistrés. Fonction de gestion active du temps</p> <p>8.0 Accessoires qui DOIVENT être inclus dans le système Kit de démarrage GC Une unité de piège à humidité, un piège à oxygène et un piège à hydrocarbures Trois seringues pour l'injection d'échantillons Une boîte de 100 flacons d'échantillons avec bouchons adaptés à l'injection GC Gaz nécessaires au fonctionnement du système</p> |
|--|--|--|

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | <p>9.0 Fourni avec un onduleur 6 KVA compatible et des batteries d'extension</p> <p>10.0 Système de gestion des données</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Core i7 ou supérieur ii. 16 Go de RAM intégrée ou supérieur iii. Disque dur de 1 To ou supérieur iv. Lecteur DVD-RW v. Écran couleur LCD 19 pouces vi. Clavier et souris vii. Windows, MS Office et antivirus préinstallés <p>11.0 Installation, formation et mise en service</p> <p>Une installation et une mise en service sur site par un ingénieur formé en usine sont requises. Veuillez inclure le certificat académique et le CV des ingénieurs dans le dossier d'appel d'offres. Après l'installation de l'équipement, une formation complète doit être dispensée aux analystes/utilisateurs désignés sur l'utilisation de l'instrument et du logiciel en ce qui concerne les aspects liés au matériel, à la maintenance et à l'application logicielle, et doit inclure au moins 5 jours pour la maintenance et l'application logicielle. Les détails du programme de formation proposé doivent être joints à l'offre pour examen. La formation doit également porter sur le fonctionnement, le dépannage et la maintenance générale du système. Les détails du programme de formation doivent être joints à l'offre. La formation doit porter sur le fonctionnement, le dépannage et la maintenance générale du système.</p> <p>12.0 Garantie</p> <p>Le système doit être assorti d'une garantie d'un an. Le fournisseur doit démontrer qu'il dispose d'une infrastructure et de capacités éprouvées pour fournir un service après-vente efficace et performant. Le fournisseur doit disposer dans ses locaux d'un système similaire à celui proposé dans le présent appel d'offres à des fins de formation. Le fournisseur doit superviser l'intégration globale des systèmes, la préparation du site, l'installation et la configuration nécessaire du système.</p> |
|--|--|--|--|

| | | | |
|-------|---|----|--|
| | | | <p>13.0 Expérience antérieure Le fournisseur doit avoir déjà fourni au moins trois missions similaires dans la région.</p> <p>Au moins une lettre de référence doit être fournie par ces entités.</p> <p>14.0 Certification et manuels Un certificat CE doit être fourni.</p> <p>Un certificat ISO doit être fourni.</p> <p>Manuels Tous les manuels d'équipement doivent être fournis dans la langue principale, le français, et une copie traduite en anglais doit être fournie. Les logiciels français applicables doivent être inclus.</p> <p>Autres exigences Le fournisseur doit superviser l'intégration globale des systèmes, la préparation du site, l'installation et la configuration nécessaire du système.</p> <p>L'équipement doit être livré dans un délai de 6 mois.</p> |
| Lot 2 | Chromatographe liquide à haute performance (CLHP) | 01 | <p>Pompe quaternaire</p> <p>Système d'alimentation en solvant Système de pompe à double piston alternatif Matériaux des pièces en contact avec le liquide : acier inoxydable 316, rubis, saphir, zircon, PTFE, PTFE carbone, PEEK, Vespel Calibrage de la compression du solvant : retour d'information en temps réel Pression : 60 MPa/600 bars Plage de réglage du limiteur de pression : 0,0 - 60,0 MPa</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Plage de débit réglable : 0,001 - 5,000 ml/min Plage de débit recommandée : 0,010 - 2,500 mL/min Précision du débit : ± 1 % (0,101 - 2,500 ml/min) Précision du débit : RSD < 0,05 % Précision de l'indication de pression : ± 5 %</p> <p>Unité de dégazage à six canaux Chemin d'écoulement : 6 (pompe : 4 chemins d'écoulement/échantillonneur automatique : 2 chemins d'écoulement) Débit maximal : 5,0 ml/min Débit recommandé : <3,0 ml/min Volume de la chambre : 480 μL Pression maximale : 0,2 MPa</p> <p>Pompe de lavage à piston Débit : 1 ml/min Solvant utilisé : eau distillée uniquement Pression maximale : 65 kPa</p> <p>Mélangeur dynamique Pression maximale : 40 kPa Volume du mélangeur : 2 000 μl Méthode de mélange : barre d'agitation Débit recommandé : < 2,0 ml/min</p> <p>Mélangeur conventionnel Pression maximale : 60 MPa Volume du mélangeur : 700 μL Unité à gradient de basse pression Débit recommandé : 0,4 - 1,8 ml/min</p> <p>Mélangeur semi-micro Pression maximale : 60 MPa Volume du mélangeur : 200 μL Débit recommandé : < 0,4 ml/min</p> |
|--|--|--|

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Alimentation électrique : 230 V, 50 Hz</p> <p>Système de chauffage/refroidissement Peltier Échantillonneur automatique</p> <p>Spécifications Nombre d'échantillons : 200 flacons de 1,5 ml dans 1 plateau Volume de la seringue : 100 µl Volume d'injection : 0,1 à 50 µl (seringue de 100 µl) Mécanisme : direction X ; mouvement du rack d'échantillons et direction Y/Z ; mouvement de l'aiguille Nombre maximal d'injections par échantillon : 99 Durée maximale du cycle : 999,9 minutes Température/humidité : 4 °C à 35 °C (sans condensation) / 25 à 85 % Reproductibilité du volume d'injection : < 0,3 % RSD (injection de 10 µl) Linéarité du volume d'injection : R2 0,999 Précision du volume d'injection : ±0,8 % (50 µL n=10) Contamination croisée : <0,003 % RSD (10 µL de blanc après 10 µL de 60 mg/100 mL de méthylparabène) Pression admissible : 60 MPa. Matériau des pièces en contact avec le produit : SUS316, PEEK, résine fluorée, EPDM, Vespel, UHMWPE Plage de réglage de la température de refroidissement : 1 à 35 °C Puissance de refroidissement : de 4 °C à 5 °C en dessous de la température ambiante (entre 15 et 25 °C de température ambiante) Plage de température : 15 à 25 °C et humidité de 60 % Humidité ambiante : 25 à 85 %</p> <p>Four à colonne de chauffage/refroidissement Peltier</p> <p>Spécifications Système de contrôle de la température : système de chauffage/refroidissement Peltier Plage de réglage de la température : 1 °C à 85 °C (par paliers de 0,1 °C) Précision de la température : ±0,5 °C Stabilité de la température : ±0,1 °C</p> |
|--|--|--|

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Fonction de sécurité thermique : protecteur thermique (105 °C) - mécanisme de prévention de la surchauffe. Plage de température de fonctionnement : 4 °C à 35 °C Capacité de stockage des colonnes : 300 mm x 3 (maximum) avec colonne de garde. 3 colonnes Capteur de fuite de liquide : le système déclenche une alarme si une fuite est détectée.</p> <p>Armoire/organiseur pour solvants</p> <p>Spécifications Puissance de sortie Une pompe Un échantillonneur automatique Deux détecteurs Une carte de contrôle d'interface Alimentation électrique/Consommation : CA 100 V à 240 V (50/60 Hz), 520 VA Capacité du réservoir Armoire à solvants extra-large 6 bouteilles de 1 L et 3 bouteilles de 500 mL</p> <p>Détecteur à barrette de diodes</p> <p>Spécifications Système optique Photométrie à rapport de faisceau unique (dispersion par réseau de diffraction) Source lumineuse : lampe D2, lampe W, lampe Hg pour vérifier la longueur d'onde Plage de longueurs d'onde : 190 nm à 900 nm Précision de la longueur d'onde : ±1 nm Largeur de fente : fine 1 nm, grossière 4 nm Réponse : 0,01, 0,02, 0,05, 0,1, 0,5, 1,0, 2,0 s (par paliers de 7)</p> <p>Paramètres Plage de température : 4 °C à 35 °C Plage d'humidité : 25 % à 85 % Contrôle de la température de la cellule thermique (en option) : 40 °C, plage de 4 °C à 30 °C Niveau sonore : < 0,5 x 10⁻⁵ AU</p> |
|--|--|--|

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>Plage d'autozéro : 0,2 à 2 AU Décalage : 0 à 2 AU, par incréments de 0,001 Cellule de débit : verre de quartz, SUS, résine fluorocarbonée Capacité de la cellule d'écoulement : 13 µL Résistance à la pression de la cellule de débit : 14,7 MPa</p> <p>Détecteur de fluorescence</p> <p>Spécifications Source : lampe Xe et lampe Hg pour l'étalonnage de la longueur d'onde Plage de longueurs d'onde d'excitation : 200 - 850 nm Plage de longueurs d'onde d'émission : 250 - 900 nm Largeur de bande spectrale d'excitation : 15 nm Largeur de bande spectrale d'émission : 15 nm, 30 nm (doit être sélectionnable) Précision de la longueur d'onde : < ±3 nm Reproductibilité de la longueur d'onde : ±0,5 nm Réponse : 0,01, 0,02, 0,05, 0,1, 0,5, 1,0, 2,0 s (7 niveaux sélectionnables) Sensibilité : rapport signal/bruit > 3000 par rapport à un pic Raman de l'eau (conditions spécifiées) Cellule d'écoulement : 12 µL, 1,0 Mpa Plage de contrôle de la température de la cellule à flux : 40 °C (thermocellule uniquement, en option, température de fonctionnement 4 à 30 °C) Programme horaire : 9 étapes, jusqu'à 600 minutes par incréments de 0,1 minute Lampe Hg Contrôle de la précision de la longueur d'onde : lampe Hg (254 nm), contrôle automatique</p> <p>Détecteur d'indice de réfraction</p> <p>Spécifications Type de cellule d'écoulement : type à 2 chambres Méthode de mesure : type à déviation Plage d'indice de réfraction : 1,00 à 1,75 Plage de mesure : 0,25 à 512 micro-RIU Dérive : 0,2 micro-RIU/h (eau pure 1 ml/min, PURGE OFF) Plage de linéarité : ≥ 600 micro-RIU Bruit : ≤2,5 nRIU (eau pure, réponse : 1,5 s)</p> |
|--|--|---|

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>Réponse : 0,1, 0,25, 0,5, 1, 1,5, 2, 3, 6 s Auto zéro : Auto zéro complet Plage de remise à zéro automatique : toute la plage Plage de décalage : 10 micro-RIU Réponse de décalage : 50 nRIU Sortie de l'intégrateur : CC 0 à 1 V Sensibilité de sortie de l'intégrateur : 2 mV/micro-RIU, 8 mV/micro-RIU Volume de la cellule : 8 micro-L Débit (habituel) : 0,2 à 3,0 ml/min Débit (max.) : 10 ml/min (solvant : eau pure) Contre-pression maximale : 50 kPa Volume interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la cellule : environ 60 micro-L • De la cellule vers l'extérieur : environ 600 micro-L <p>Total (de la cellule vers l'extérieur) : environ 670 micro-L Sortie de l'enregistreur : 0 à 10 mV/FS Sortie externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • READY (contrôle de la température) • LEAK <p>ERREUR (ROM, RAM, PARAMÈTRE, POSITION D'ORIGINE, SURCHAUFFE, ÉQUILIBRE OPTIQUE, INTENSITÉ) Contrôle de la température : OFF, 30 à 55 °C (par paliers de 1 °C), fusible thermique à 77 °C Port de communication : USB Matériaux en contact avec le produit : acier inoxydable 316, téflon, verre de quartz</p> <p>Contrôle logiciel</p> <p>Spécifications Logiciel permettant un contrôle et une automatisation complets des instruments, une suite complète d'outils d'intégration, d'étalonnage et de création de rapports, garantissant une conformité totale à la norme 21CFR11. Comprend une licence pour l'installation sur 1 (un) ordinateur autonome ou serveur et permet la connexion d'un (1) instrument. Comprend les pilotes de contrôle des instruments. Fonctionne sous Windows 7 et 10, ainsi que sous Windows Server 2008 R2, 2012 R2 et 2016. Le DVD comprend les manuels d'utilisation au format PDF.</p> |
|--|--|---|

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | <p>Matériel PC : PC de précision compatible, de préférence Dell, avec écran et imprimante laser couleur Fourni avec un onduleur compatible de 6 KVA Fourni avec une colonne C18 (250 mm x 4,6 mm x 5 µm) et des consommables de démarrage. La fourniture doit inclure l'installation sur site, la formation des utilisateurs et la qualification. Le fabricant doit fournir l'autorisation du fabricant</p> <p>Manuels Tous les manuels d'équipement doivent être fournis dans la langue principale, le français, et une copie traduite en anglais doit être fournie. Les logiciels français applicables doivent être inclus.</p> <p>Garantie Une garantie d'au moins un an doit être fournie contre les défauts de l'équipement</p> |
|--|--|--|---|

Remarques :

- Les soumissionnaires qui présentent des propositions pour le LOT 1 et/ou le LOT 2 doivent clairement indiquer le(s) LOT(s) pour lequel/lesquels ils soumettent une offre. Le non-respect de cette exigence peut entraîner une disqualification.
- Les organisations intéressées sont encouragées à postuler pour un ou plusieurs LOTS pour lesquels elles sont qualifiées.

BORDEREAU DE PRIX DES MARCHANDISES
(À des fins de proposition financière UNIQUEMENT)

| # | Équipement/Description | Quantité | Spécifications techniques/critères | Prix unitaire (USD) | Prix unitaire des autres services accessoires payables (en dollars américains) | Prix total (en dollars américains) |
|-------|---|----------|---|---------------------|--|------------------------------------|
| Lot 1 | Système de chromatographie en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GC-MS) | 01 | <p>1.0 Général Le système de chromatographie en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GC-MS) doit provenir d'une marque réputée sur le marché pour ses performances optimales en termes de vitesse, de fiabilité, de robustesse, de reproductibilité et de sensibilité. Le fournisseur doit avoir une solide expérience dans la fourniture d'un service après-vente personnalisé et réactif.</p> <p>2.0 Unité centrale GC Doit pouvoir prendre en charge simultanément : installations de lignes d'écoulement : 3, installations d'unités d'injection : 3 Doit permettre le montage et la surveillance simultanés de 4 détecteurs sur le GC et le logiciel.</p> | | | |

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| | | <p>La fonction intégrée de contrôle des fuites permet de vérifier facilement l'absence de fuites.</p> <p>Doit disposer d'un système d'erreur et d'alerte fiable pour signaler toute irrégularité dans le système.</p> <p>Le GC lui-même doit être équipé d'un grand écran LCD : 480 x 800 pixels</p> <p>Doit avoir une répétabilité du temps de rétention : < 0,0008 min*</p> <p>Doit avoir une répétabilité de la surface du pic : < 1 % RSD*</p> <p>Il doit être équipé d'une doublure désactivée de haute qualité, de septa à très faible fuite et de ferrules ultra-propres afin de garantir les meilleurs résultats.</p> <p>Contrôle du gaz vecteur : pression constante, vitesse linéaire constante, débit constant</p> <p>Unité d'éclairage du four</p> <p>3.0 Four à colonne</p> <p>Plage de température de fonctionnement : température ambiante + 2 °C à 450 °C</p> <p>La résolution du point de consigne de la température du four doit être de 0,1 °C.</p> <p>Le four doit prendre en charge 32 rampes.</p> <p>Durée maximale de fonctionnement : 9999,99 minutes</p> <p>Le refroidissement du four de 450 °C à 50 °C doit s'effectuer en moins de 3,4</p> | | | |
|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>minutes (dans des conditions non spécifiques) Rejet ambiant : < 0,01 °C pour un changement ambiant de 1 °C.</p> <p>4.0 Technologie avancée de débit pour les entrées et les détecteurs Plage de réglage de la pression : 0 à 1035 kPa Résolution du point de consigne de pression : 0,1 kPa (0,001 psi) Dérive de pression : < ± 0,68 kPa/6 mois Coefficient de température : < ± 0,068 kPa par °C Répétabilité du capteur de pression : < ± 0,34 kPa Précision du capteur de pression : < ± 2,0 % (pleine échelle) Résolution du point de consigne de pression : 0,1 kPa (0,001 psi) Types de gaz vecteurs pris en charge : He, N2, H2, Ar Résolution du point de consigne du débit : 0,1 mL/min Précision du capteur de débit : < ± 5 % (en fonction du gaz vecteur) Rampes de pression/débit : 7 maximum Résolution du point de consigne bas : 0,1 mL/min</p> <p>5.0 Spectromètre de masse Le détecteur doit être un multiplicateur d'électrons avec une lentille de surmodulation à faible bruit.</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>Le spectromètre de masse doit avoir une plage dynamique de 8×10^6</p> <p>L'interface doit être directement connectée à la colonne capillaire.</p> <p>Le type de source d'ions doit être accessible par l'avant pour faciliter la maintenance.</p> <p>Le spectromètre de masse doit être équipé en standard d'un système d'ionisation électronique (EI) pouvant être mis à niveau vers PCI et NCI à l'avenir.</p> <p>Smart EI/CI disponible en option pour l'avenir.</p> <p>Énergie des électrons 10 à 200 eV</p> <p>Courant d'émission : 5 à 250 μA</p> <p>Le filament de la source d'ions doit être double, à commutation automatique.</p> <p>Plage de masse m/z 1,5 à 1090</p> <p>Résolution de masse 0,5 à 2,0 u</p> <p>Stabilité de l'axe de masse $\pm 0,1$ u/48 heures (température constante)</p> <p>Vitesse de balayage 20 000 u/seconde</p> <p>Durée minimale d'événement 0,01 seconde (maximum 100 balayages/seconde)</p> <p>Sensibilité de balayage EI : rapport signal/bruit (S/N) > 2000 à m/z 272 pour 1 pg d'octafluoronaphtalène (OFN).</p> <p>Pompe turbomoléculaire à échappement différentiel 190 L/s x 170 L/s (He)</p> <p>Quadripôle métallique avec Prerod</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>Le système de vide doit être entretenu par une pompe turbomoléculaire à double entrée.</p> <p>6.0 Échantillonneur automatique Système d'injection avec échantillonneur pouvant accueillir jusqu'à 162 flacons de 2 ml pour les liquides</p> <p>7.0 Système logiciel Doit pouvoir fonctionner dans les modes suivants : Scan, SIM, FASST (mesures simultanées Scan/SIM) Doit pouvoir effectuer un réglage automatique Recherche dans la bibliothèque : recherches de similarité à l'aide d'indices de rétention (compatible avec plusieurs groupes d'indices de rétention) Jusqu'à 10 bibliothèques peuvent être configurées Contrôle qualité : fonction de contrôle de la précision QA/QC, fonction de vérification du système d' s de contrôle des instruments, fonction de sécurité du contrôle utilisateur Contrôle des données de mesure : format de structure de composé optimal pour les BPL Doit disposer d'une bibliothèque de spectres de masse NIST.</p> | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>Doit disposer de bases de données intelligentes pertinentes pour les pesticides avec au moins 530 composés enregistrés.</p> <p>Doit disposer de bases de données intelligentes pertinentes pour l'environnement avec au moins 525 composés enregistrés.</p> <p>Fonction de gestion active du temps</p> <p>8.0 Accessoires qui DOIVENT être inclus dans le système</p> <p>Kit de démarrage GC</p> <p>Une unité de piège à humidité, un piège à oxygène et un piège à hydrocarbures</p> <p>Trois seringues pour l'injection d'échantillons</p> <p>Une boîte de 100 flacons d'échantillons avec bouchons adaptés à l'injection GC</p> <p>Gaz nécessaires au fonctionnement du système</p> <p>9.0 Fourni avec un onduleur compatible 6 KVA et des batteries d'extension</p> <p>10.0 Système de gestion des données</p> <p>i. Core i7 ou supérieur</p> | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>ii. 16 Go de RAM intégrée ou supérieur iii. Disque dur de 1 To ou supérieur iv. Lecteur DVD-RW v. Écran couleur LCD 19 pouces vi. Clavier et souris vii. Windows, MS Office et antivirus préinstallés</p> <p>11.0 Installation, formation et mise en service Une installation et une mise en service sur site par <i>un ingénieur formé en usine</i> sont requises. Veuillez inclure le certificat académique et le CV des ingénieurs dans le dossier d'appel d'offres.</p> <p>Après l'installation de l'équipement, une formation complète doit être dispensée aux analystes/utilisateurs désignés sur l'utilisation de l'instrument et du logiciel en ce qui concerne les aspects liés au matériel, à la maintenance et à l'application du logiciel d' . Cette formation doit inclure au moins 5 jours consacrés à la maintenance et à l'application du logiciel. Les détails du programme de formation proposé doivent être joints à l'offre pour examen.</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>La formation doit également porter sur le fonctionnement, le dépannage et la maintenance générale du système.</p> <p>Les détails du programme de formation doivent être joints à l'offre.</p> <p>Une formation doit être dispensée pour le fonctionnement, le dépannage et la maintenance générale du système.</p> <p>12.0 Garantie Le système doit être assorti d'une garantie d'un an.</p> <p>Le fournisseur doit démontrer qu'il dispose d'une structure et de capacités éprouvées pour fournir un service après-vente efficace et performant.</p> <p>13.0 Expérience antérieure Le fournisseur doit avoir déjà fourni au moins trois missions similaires dans la région.</p> <p>Au moins une lettre de référence doit être fournie par ces entités.</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--------------|--|----|---|--|--|--|
| | | | <p>14.0 Certification et manuels Un certificat CE doit être fourni.</p> <p>Un certificat ISO doit être fourni.</p> <p>Manuels</p> <p>Tous les manuels d'équipement doivent être fournis dans la langue principale, le français, et une copie traduite en anglais doit être fournie.</p> <p>Les logiciels français applicables doivent être inclus.</p> <p>Autres exigences</p> <p>Le fournisseur doit superviser l'intégration globale des systèmes, la préparation du site, l'installation et la configuration nécessaire du système.</p> <p>L'équipement doit être livré dans un délai de 6 mois</p> | | | |
| Lot 2 | Appareil de chromatographie liquide à haute performance (HPLC) | 01 | <p>Pompe quaternaire</p> <p>Système d'alimentation en solvant Système de pompe à double piston alternatif Matériaux des pièces en contact avec le liquide : acier inoxydable 316, rubis,</p> | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>saphir, zircone, PTFE, PTFE carbone, PEEK, Vespel</p> <p>Calibrage de la compression du solvant : retour d'information en temps réel</p> <p>Pression : 60 MPa/600 bars</p> <p>Plage de réglage du limiteur de pression : 0,0 - 60,0 MPa</p> <p>Plage de débit réglable : 0,001 - 5,000 ml/min</p> <p>Plage de débit recommandée : 0,010 - 2,500 mL/min</p> <p>Précision du débit : ± 1 % (0,101 - 2,500 ml/min)</p> <p>Précision du débit : RSD < 0,05 %</p> <p>Précision de l'indication de pression : ± 5 %</p> <p>Unité de dégazage à six canaux</p> <p>Chemin d'écoulement : 6 (pompe : 4 chemins d'écoulement/échantillonneur automatique : 2 chemins d'écoulement)</p> <p>Débit maximal : 5,0 ml/min</p> <p>Débit recommandé : <3,0 ml/min</p> <p>Volume de la chambre : 480 μL</p> <p>Pression maximale : 0,2 MPa</p> <p>Pompe de lavage à piston</p> <p>Débit : 1 ml/min</p> <p>Solvant utilisé : eau distillée uniquement</p> <p>Pression maximale : 65 kPa</p> | | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>Mélangeur dynamique Pression maximale : 40 kPa Volume du mélangeur : 2 000 µl Méthode de mélange : barre d'agitation Débit recommandé : < 2,0 ml/min</p> <p>Mélangeur conventionnel Pression maximale : 60 MPa Volume du mélangeur : 700 µL Unité à gradient de basse pression Débit recommandé : 0,4 - 1,8 ml/min</p> <p>Mélangeur semi-micro Pression maximale : 60 MPa Volume du mélangeur : 200 µL Débit recommandé : < 0,4 ml/min Alimentation électrique : 230 V, 50 Hz</p> <p>Système de chauffage/refroidissement Peltier Échantillonneur automatique</p> <p>Spécifications Nombre d'échantillons : 200 flacons de 1,5 ml dans 1 plateau Volume de la seringue : 100 µl Volume d'injection : 0,1 à 50 µl (seringue de 100 µl)</p> | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>Mécanisme : direction X ; mouvement du rack d'échantillons et direction Y/Z ; mouvement de l'aiguille</p> <p>Nombre maximal d'injections par échantillon : 99</p> <p>Durée maximale du cycle : 999,9 minutes</p> <p>Température/humidité : 4 °C à 35 °C (sans condensation) / 25 à 85 %</p> <p>Reproductibilité du volume d'injection : < 0,3 % RSD (injection de 10 µl)</p> <p>Linéarité du volume d'injection : R2 0,999</p> <p>Précision du volume d'injection : ±0,8 % (50 µL n=10)</p> <p>Contamination croisée : <0,003 % RSD (10 µL de blanc après 10 µL de 60 mg/100 mL de méthylparabène)</p> <p>Pression admissible : 60 MPa.</p> <p>Matériau des pièces en contact avec le produit : SUS316, PEEK, résine fluorée, EPDM, Vespel, UHMWPE</p> <p>Plage de réglage de la température de refroidissement : 1 à 35 °C</p> <p>Puissance de refroidissement : de 4 °C à 5 °C en dessous de la température ambiante (entre 15 et 25 °C de température ambiante)</p> <p>Plage de température : 15 à 25 °C et humidité de 60 %</p> <p>Humidité ambiante : 25 à 85 %</p> | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>Four à colonne de chauffage/refroidissement Peltier</p> <p>Spécifications Système de contrôle de la température : système de chauffage/refroidissement Peltier Plage de réglage de la température : 1 °C à 85 °C (par paliers de 0,1 °C) Précision de la température : ±0,5 °C Stabilité de la température : ±0,1 °C Fonction de sécurité thermique : protecteur thermique (105 °C) - mécanisme de prévention de la surchauffe. Plage de température de fonctionnement : 4 °C à 35 °C Capacité de stockage des colonnes : 300 mm x 3 (maximum) avec colonne de garde. 3 colonnes Capteur de fuite de liquide : le système déclenche une alarme si une fuite est détectée.</p> <p>Armoire/organiseur pour solvants</p> <p>Spécifications Puissance de sortie Une pompe</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>Un échantillonneur automatique Deux détecteurs Une carte de contrôle d'interface Alimentation électrique/Consommation : CA 100 V à 240 V (50/60 Hz), 520 VA Capacité du réservoir Armoire à solvants extra-large 6 bouteilles de 1 L et 3 bouteilles de 500 mL</p> <p>Détecteur à barrette de diodes</p> <p>Spécifications Système optique Photométrie à rapport de faisceau unique (dispersion par réseau de diffraction) Source lumineuse : lampe D2, lampe W, lampe Hg pour vérifier la longueur d'onde Plage de longueurs d'onde : 190 nm à 900 nm Précision de la longueur d'onde : ± 1 nm Largeur de fente : fine 1 nm, grossière 4 nm Réponse : 0,01, 0,02, 0,05, 0,1, 0,5, 1,0, 2,0 s (par paliers de 7)</p> <p>Paramètres Plage de température : 4 °C à 35 °C</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>Plage d'humidité : 25 % à 85 % Contrôle de la température de la cellule thermique (en option) : 40 °C, plage de 4 °C à 30 °C Niveau sonore : < 0,5 x 10⁻⁵ AU Plage d'autozéro : 0,2 à 2 AU Décalage : 0 à 2 AU, par incréments de 0,001 Cellule de débit : verre de quartz, SUS, résine fluorocarbonée Capacité de la cellule d'écoulement : 13 µL Résistance à la pression de la cellule de débit : 14,7 MPa</p> <p>Détecteur de fluorescence</p> <p>Spécifications Source : lampe Xe et lampe Hg pour l'étalonnage de la longueur d'onde Plage de longueurs d'onde d'excitation : 200 - 850 nm Plage de longueurs d'onde d'émission : 250 - 900 nm Largeur de bande spectrale d'excitation : 15 nm Largeur de bande spectrale d'émission : 15 nm, 30 nm (doit être sélectionnable) Précision de la longueur d'onde : < ±3 nm</p> | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>Reproductibilité de la longueur d'onde : $\pm 0,5$ nm Réponse : 0,01, 0,02, 0,05, 0,1, 0,5, 1,0, 2,0 s (7 niveaux sélectionnables) Sensibilité : rapport signal/bruit > 3000 par rapport à un pic Raman de l'eau (conditions spécifiées) Cellule d'écoulement : 12 μL, 1,0 Mpa Plage de contrôle de la température de la cellule à flux : 40 °C (thermocellule uniquement, en option, température de fonctionnement 4 à 30 °C) Programme horaire : 9 étapes, jusqu'à 600 minutes par incréments de 0,1 minute Lampe Hg Contrôle de la précision de la longueur d'onde : lampe Hg (254 nm), contrôle automatique</p> <p>Détecteur d'indice de réfraction</p> <p>Spécifications Type de cellule d'écoulement : type à 2 chambres Méthode de mesure : type à déviation Plage d'indice de réfraction : 1,00 à 1,75 Plage de mesure : 0,25 à 512 micro-RIU Dérive : 0,2 micro-RIU/h (eau pure 1 ml/min, PURGE OFF) Plage de linéarité : ≥ 600 micro-RIU</p> | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>Bruit : $\leq 2,5$ nRIU (eau pure, réponse : 1,5 s) Réponse : 0,1, 0,25, 0,5, 1, 1,5, 2, 3, 6 s Auto zéro : Auto zéro complet Plage de remise à zéro automatique : toute la plage Plage de décalage : 10 micro-RIU Réponse de décalage : 50 nRIU Sortie de l'intégrateur : CC 0 à 1 V Sensibilité de sortie de l'intégrateur : 2 mV/micro-RIU, 8 mV/micro-RIU Volume de la cellule : 8 micro-L Débit (habituel) : 0,2 à 3,0 ml/min Débit (max.) : 10 ml/min (solvant : eau pure) Contre-pression maximale : 50 kPa Volume interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la cellule : environ 60 micro-L • De la cellule vers l'extérieur : environ 600 micro-L <p>Total (de la cellule vers l'extérieur) : environ 670 micro-L Sortie de l'enregistreur : 0 à 10 mV/FS Sortie externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • READY (contrôle de la température) • FUIITE | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>ERREUR (ROM, RAM, PARAMÈTRE, POSITION D'ORIGINE, SURCHAUFFE, ÉQUILIBRE OPTIQUE, INTENSITÉ) Contrôle de la température : OFF, 30 à 55 °C (par paliers de 1 °C), fusible thermique à 77 °C Port de communication : USB Matériaux en contact avec le produit : acier inoxydable 316, téflon, verre de quartz</p> <p>Contrôle logiciel</p> <p>Spécifications Logiciel permettant un contrôle et une automatisation complets de l'instrument, une suite complète d'outils d'intégration, d'étalonnage et de reporting permettant une conformité totale à la norme 21CFR11. Comprend une licence pour l'installation sur 1 (un) ordinateur autonome ou serveur et permet la connexion d'un (1) instrument. Comprend les pilotes de contrôle des instruments. Fonctionne sous Windows 7 et 10, ainsi que sous Windows Server 2008 R2, 2012 R2 et 2016. Le DVD comprend les manuels d'utilisation au format PDF.</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>Matériel PC : PC de précision compatible, de préférence Dell, avec écran et imprimante laser couleur Fourni avec un onduleur compatible de 6 KVA Fourni avec une colonne C18 (250 mm x 4,6 mm x 5 µm) et des consommables de démarrage. La fourniture doit inclure l'installation sur site, la formation des utilisateurs et la qualification. Le fabricant doit fournir l'autorisation du fabricant.</p> <p>Manuels Tous les manuels d'équipement doivent être fournis dans la langue principale, le français, et une copie traduite en anglais doit être fournie. Les logiciels français applicables doivent être inclus.</p> <p>Garantie Une garantie d'au moins un an doit être fournie contre les défauts de l'équipement</p> | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|

Remarque :

- Le Bordereau de prix **DOIT** être joint à la proposition financière et protégé par un mot de passe.
- Les prix doivent être compétitifs (toutes taxes, prélèvements et DPP applicables compris).

ANNEXES

ANNEXE 1 : CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Ce document est partagé en tant que document distinct du dossier d'appel d'offres.

ANNEXE 2: MODÈLE DE CURRICULUM VITAE

VEUILLEZ SOUMETTRE UN (1) SEUL CV POUR CHACUN DES POSTES MENTIONNES POUR LE PERSONNEL CLE PROPOSE ET LE PERSONNEL DE SOUTIEN TECHNIQUE A COURT TERME. SI PLUSIEURS CV SONT SOUMIS POUR LE MEME POSTE, SEUL LE PREMIER CV SERA EVALUE. VEUILLEZ EGALEMENT INDIQUER CLAIREMENT LES POSTES QU'OCCUPERA CHACUN DES CV SOUMIS DANS CETTE MISSION.

| | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| Titre du poste/rôle : | {par exemple, CHEF D'ÉQUIPE} |
| Nom de l'expert : | {Insérer le nom complet} |
| Date de naissance: | {jour/mois/année} |
| Pays de citoyenneté/résidence | |

Formation Académique: {Énumérez les études supérieures, universitaires ou autres études spécialisées, en donnant le nom des établissements d'enseignement, les dates de fréquentation, les diplômes obtenus, joignez des copies valides des certificats et des références}

Dossier d'emploi pertinent à l'affectation : {En commençant par le poste actuel, donnez la liste dans l'ordre inverse. Veuillez fournir les dates, le nom de l'organisme employeur, les titres des postes occupés, les types d'activités exécutées et le lieu de l'affectation, ainsi que les coordonnées des anciens clients et des organismes employeurs susceptibles d'être contactés pour obtenir des références. Il n'est pas nécessaire d'inclure les emplois antérieurs qui ne sont pas pertinents pour l'affectation. }

| Période | Organisation employeuse et votre titre/poste. Coordonnées des références | Pays | Résumé des activités réalisées relativement à l'affectation |
|----------------------------------|---|------|---|
| [p. ex., mai 2005 à aujourd'hui] | [p. ex., ministère des, conseiller/consultant pour... Pour référence : Tél. :/courriel..... ; M. Hbbb, Vice-ministre] | | |

Adhésion à des associations professionnelles et publications :

Compétences linguistiques (indiquez seulement les langues dans lesquelles vous pouvez travailler et classez de 1 à 5 pour parlé, écrit et lu, où 1 est médiocre et 5 est excellent) :

| Langue: | Lu | Écrit | Parlé |
|---------|----|-------|-------|
| | | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

Adéquation avec l'affectation :

| Tâches détaillées attribuées à l'équipe d'experts-conseils (insérer la période) | Référence aux travaux/affectations antérieurs qui illustrent le mieux la capacité d'exécuter les tâches assignées |
|---|---|
| {Énumérer tous les produits livrables/tâches auxquels l'expert participera} | |

Coordonnées de l'expert : (e-mail..... Téléphone.....)

Certification:

Je, soussigné(e), atteste que, au meilleur de mes connaissances et de mes convictions, le présent curriculum vitae décrit correctement mes compétences et mon expérience, et que je suis disponible pour assumer la mission au cas où je serais retenu. Je comprends que toute inexactitude ou fausse déclaration décrite dans les présentes peut entraîner ma disqualification ou mon congédiement par le Client, et/ou des sanctions par le Client.

{jour/mois/année}

Nom de l'expert
Date

Signature

{jour/mois/année}

Nom du représentant autorisée

Signature

Date

du consultant (*le même qui signe la Proposition*)

Remarque :

1. Si l'expert-conseil ne signe pas le curriculum vitae (physiquement ou électroniquement), il se peut que le curriculum vitae ne soit pas tout à fait pris en considération.
2. Le défaut de présenter des copies des certificats et/ou de l'accréditation peut entraîner l'invalidation du CV.

ANNEXE 3 - EXPÉRIENCE DU CABINET

[En utilisant le format ci-dessous, fournissez des informations sur chaque mission pour laquelle votre cabinet, et chaque associé pour cette mission, a été légalement engagé soit individuellement en tant que personne morale, soit en tant que l'une des principales entreprises au sein d'une association, pour la réalisation de services de conseil similaires à ceux demandés dans le cadre de la présente mission].

| | |
|---|---|
| Nom de la mission : | Valeur approximative du contrat (en dollars ou en euros courants) : |
| Pays : Localisation dans le pays : | Durée de la mission (mois) : |
| Nom du client : | Nombre total d'employés-mois de la mission : |
| Adresse: | Valeur approximative des services fournis par votre cabinet dans le cadre du contrat (en équivalent monétaire USD) : |
| Date de début (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année) : | Nombre de mois de personnel professionnel fourni par les consultants associés : |
| Nom des consultants associés, le cas échéant : | Nom des cadres supérieurs de votre cabinet impliqués et fonctions exercées (indiquer les profils les plus importants tels que directeur/coordonateur de projet, chef d'équipe) : |
| Description narrative du projet : | |
| Description des services effectivement fournis par votre personnel dans le cadre de la mission : | |

ANNEXE 4 - COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Personnel proposé

Les soumissionnaires doivent fournir les noms de personnes dûment qualifiées pour répondre aux exigences spécifiées pour chacun des postes énumérés dans leur proposition technique.

Les données relatives à leur expérience doivent être fournies à l'aide du formulaire ci-dessous pour chaque candidat.

Composition de l'équipe et attribution des tâches

| Personnel professionnel | | | | |
|-------------------------|---------|---------------------|----------------|----------------|
| Nom du personnel | Cabinet | Domaine d'expertise | Poste attribué | Tâche assignée |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

ANNEXE 5 : PROJET DE CONTRAT (à titre d'information uniquement)

[INSÉRER LE LOGO APPROPRIÉ]

TITRE DU CONTRAT : [INSÉRER]

RÉFÉRENCE DU CONTRAT: [INSÉRER]

CONTRAT POUR: [INSÉRER]

PRODUITS À FOURNIR : [INSÉRER]

CLIENT : [INSÉRER]

PARTENAIRE CONTRACTUEL : [INSÉRER]

FOURNISSEUR : [INSÉRER]

MONTANT : [USD \$ [INSÉRER] (DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)]

SOURCE DE FINANCEMENT : TRADEMARK AFRICA (TMA)

LIVRAISON : DANS UN DÉLAI DE XX SEMAINES À COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE DU PRÉSENT ACCORD.

LIEU DE LIVRAISON : [INSÉRER]

SECTION 1

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

Définitions

Dans le présent contrat, les termes suivants seront interprétés comme indiqué:-

1. « Le Contrat » signifie l'accord conclu entre TMA et le consultant, tel qu'il est enregistré dans le présent document de contrat signé par les parties, y compris toutes les pièces jointes et ses annexes et tous les documents incorporés par référence.
2. Le « prix du contrat » désigne le prix payable au fournisseur en vertu du contrat pour l'exécution complète et correcte de ses obligations contractuelles.
3. « Les marchandises » signifie l'ensemble des équipements, machines et/ou autres matériaux que le fournisseur est tenu de fournir au client en vertu du contrat.
4. « TMA » signifie TradeMark Africa.
5. « Le fournisseur » désigne la personne ou l'entreprise qui fournit les marchandises dans le cadre du présent contrat.
6. « Le client » signifie l'organisation pour laquelle TMA achète les biens/équipements au nom du client.
7. « Les services » désignent les services accessoires à la fourniture des biens, tels que le transport et l'assurance, et tout autre service connexe, tel que l'installation, la mise en service, la fourniture d'une assistance technique, la formation et d'autres obligations du fournisseur couvertes par le contrat.

Le présent contrat est conclu entre **[INSÉRER LE NOM DU FOURNISSEUR]**, dont le siège social est situé à **[INSÉRER]**. (ci-après dénommé le « Fournisseur ») et « TradeMark Africa », dont le siège social est situé à **[INSÉREZ]** ; (ci-après dénommé le « Bailleur de fonds ») pour fournir l'équipement désigné à **[INSÉREZ]** (ci-après dénommé le « Client »).

Les termes du contrat sont les suivants :

Article 1 : OBJET ET PRINCIPES DE LA CONVENTION

La Convention définit les conditions dans lesquelles le Client reçoit les produits fournis par le Fournisseur. Elle se compose de quatre sections ; la première contenant les conditions générales, la deuxième contenant les conditions particulières, la troisième contenant les spécifications techniques et la quatrième section contenant le Bordereau de prix.

Le Fournisseur s'engage à livrer au Client les produits conformément à son offre. Ayant accepté l'offre du Fournisseur, TMA s'engage à lui payer un prix total de **[INSÉRER LE MONTANT EN MOTS ET CHIFFRES]** incluant les frais de transport, d'installation et toutes les taxes applicables.

Il n'existe aucune relation employeur/employé, qu'elle soit réelle ou implicite.

1. Normes

Les biens fournis dans le cadre du présent contrat doivent être conformes aux normes mentionnées dans la section 3 des spécifications techniques.

2. Force exécutoire du contrat

Si une disposition ou une condition du contrat est interdite ou rendue invalide ou inapplicable, cette interdiction, invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions et conditions du présent contrat.

3. Utilisation des documents et informations contractuels

Le fournisseur ne divulguera pas, sans l'accord écrit préalable de TMA, le contrat ou toute disposition, spécification, plan, dessin, modèle, échantillon ou information fournie par ou au nom de TMA.

4. Droits de brevet

Le fournisseur indemnifiera TMA contre toute réclamation de tiers pour violation de brevets, de marques ou de droits de conception industrielle résultant de l'utilisation des produits ou d'une partie de ceux-ci dans le pays d'exploitation de TMA.

5. Garantie de bonne exécution

Dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification d'attribution du marché, le fournisseur retenu fournira à TMA la garantie de bonne exécution dont le montant est spécifié dans le cahier spécial des charges.

a) La garantie de bonne exécution sera payable à TMA à titre de compensation pour toute perte résultant de la non-exécution par le fournisseur de ses obligations au titre du contrat.

- b) La garantie de bonne exécution sera libellée dans la devise du contrat ou dans une devise librement convertible acceptée par TMA et prendra la forme d'une garantie bancaire ou d'une lettre de crédit irrévocable émise par une banque de bonne réputation acceptée par TMA.
- c) La garantie de bonne exécution sera libérée par TMA et restituée au fournisseur au plus tard trente (30) jours après la date d'achèvement des obligations d'exécution du fournisseur en vertu du contrat, y compris toute obligation de garantie, en vertu du contrat.

6. Inspection et essais

Le client ou ses agents autorisés ont le droit d'inspecter les produits afin de déterminer leur conformité aux spécifications techniques définies dans le document d'appel d'offres et/ou dans l'offre du soumissionnaire. Tous les produits fournis doivent être neufs, exempts de défauts et de fabrication récente. Les produits ou composants usagés et/ou remis à neuf seront automatiquement rejetés.

- a) Les inspections et les tests peuvent être effectués dans les locaux du fournisseur ou de son/ses sous-traitant(s), au point de livraison et/ou à la destination finale des biens. Si cela est effectué dans les locaux du fournisseur ou de son (ses) sous-traitant (s), toutes les installations et assistance raisonnables, y compris l'accès aux dessins et aux données de production, seront fournies aux inspecteurs sans frais pour le client.
- b) Si des marchandises inspectées ou testées ne sont pas conformes aux spécifications, le client les rejette et le fournisseur remplace les marchandises rejetées sans frais pour TMA.

7. Prix

Les prix facturés par le fournisseur pour les biens livrés et les services fournis dans le cadre du contrat ne peuvent, à l'exception des ajustements de prix autorisés dans le cahier spécial des charges, varier par rapport aux prix indiqués par le soumissionnaire dans son offre.

8. Cession

Le soumissionnaire ne peut céder, en tout ou en partie, les obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat, sauf accord écrit préalable de TMA.

9. Sous-traitance

Le fournisseur notifiera par écrit à TMA tous les contrats de sous-traitance attribués dans le cadre du présent contrat s'ils n'ont pas déjà été spécifiés dans l'offre. Une telle notification, dans l'offre initiale ou ultérieurement, ne dégage pas le Fournisseur de sa responsabilité ou de ses obligations au titre du Contrat.

10. Durée du contrat

Le Contrat restera en vigueur à tout moment jusqu'à ce que l'obligation contractuelle de toutes les parties ait été entièrement exécutée.

11. Résiliation

Sans préjudice de tout autre recours en cas de manquement au Contrat, par une mise en demeure écrite adressée au Fournisseur, TMA résiliera le présent Contrat en tout ou en partie si le Fournisseur ne livre pas tout ou partie des marchandises dans les délais spécifiés dans le Contrat ou n'exécute pas toute autre obligation(s) prévue(s) dans le Contrat.

12. Livraison et réception

Le fournisseur est responsable de la livraison des produits spécifiés à l'article 4. Les produits doivent être livrés dans un délai de **xx semaines** à compter de la signature du contrat.

- a) Le client ou son mandataire est responsable de la mise à disposition des locaux pour la réception et l'inspection des produits. Le Client ou son mandataire délivrera un accusé de réception lorsque les produits se seront avérés conformes, tant en quantité qu'en description, aux éléments énumérés à la section 3 du présent contrat.
- b) Le fournisseur est responsable de l'installation et de l'essai des produits spécifiés à l'article 3. Le client ou son représentant autorisé délivrera un certificat d'acceptation lorsqu'il aura été prouvé que les produits sont pleinement fonctionnels conformément aux spécifications des produits spécifiées dans l'offre du soumissionnaire et aux spécifications techniques énoncées dans l'appel d'offres.

13. Paiement

Toutes les factures seront libellées en dollars des États-Unis et adressées à TMA. Le calendrier des paiements est défini à la section 4 du présent contrat.

14. Garantie de bonne fin

Dans certaines circonstances, le client ou TMA peut demander au fournisseur de fournir une garantie de bonne exécution de 10 % du prix total du contrat à la signature de l'accord, qui deviendra caduque lorsque le certificat d'acceptation aura été délivré.

15. Matériel du Fournisseur

Tout équipement fourni par le Fournisseur et dont la propriété n'est pas transférée au Client à la fin du contrat relèvera de la seule responsabilité du Fournisseur et sera retiré des locaux du Client dans la semaine suivant la conclusion du contrat.

16. Assurance

Le Fournisseur s'engage à souscrire toutes les assurances légalement requises pendant toute la durée du présent contrat, ainsi que toute autre assurance spécifique requise par le Client et communiquée au Fournisseur avant la signature du contrat. Les Produits fournis dans le cadre du Contrat seront entièrement assurés contre les pertes ou dommages liés au fabricant ou à l'acquisition, au transport, à l'entreposage et à la livraison.

17. Facturation

Les factures présentées à TMA doivent inclure les droits d'importation, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et tous les autres frais ou charges similaires imposés. Les factures originales doivent être envoyées à invoices@trademarkafrica.com. Les factures doivent indiquer clairement le numéro du contrat, les dates et les mois auxquels elles se rapportent. Les factures doivent également comporter les coordonnées du compte bancaire du Consultant sur lequel TMA transférera les paiements.

18. Dommages et intérêts

Si le Fournisseur ne parvient pas à livrer tout ou partie des marchandises dans la (les) délai(s) spécifié(s) dans le Contrat, TMA devra, sans préjudice à ses autres recours en vertu du contrat, déduire du prix du contrat

des dommages-intérêts d'une somme équivalente à 2% pour chaque retard d'une semaine du prix de livraison des articles retardés jusqu'à une déduction maximale de 10% des marchandises retardées.

En cas d'inexécution par le Fournisseur après l'application de l'amende maximale, le Client a tous les droits, après en avoir informé le Fournisseur par écrit, de :

- Exercer toute garantie de bonne exécution;
- Résilier le contrat; et
- Conclure un contrat avec un tiers aux frais du Fournisseur.

19. Faillite

Si le Fournisseur fait faillite ou devient insolvable, s'il fait l'objet d'une ordonnance de séquestre, s'il compose avec ses créanciers, s'il entame une procédure de liquidation (à l'exception d'une liquidation volontaire des membres en vue d'une reconstruction ou d'une fusion) ou s'il exerce son activité sous séquestre au profit de ses créanciers ou de l'un d'entre eux, TMA sera libre soit :

- a) de résilier le contrat immédiatement par notification écrite à la partie en faillite ou insolvable, à l'administrateur judiciaire ou au liquidateur, ou à toute autre personne à laquelle les droits du fournisseur peuvent être dévolus, ou de
- b) Donner à cet administrateur judiciaire, à ce liquidateur ou à cette autre personne la possibilité de poursuivre la convention sous réserve que cette personne fournisse une garantie d'exécution correcte et fidèle de la convention dans un délai à convenir.

20. Force Majeure

En cas de force majeure, le Fournisseur a droit à une prolongation du délai de livraison équivalente à la période de retard. Par force majeure, on entend notamment les catastrophes naturelles, les guerres civiles et toutes les circonstances qui n'auraient pas pu être raisonnablement prévues par un Fournisseur compétent.

Le Fournisseur ne sera pas responsable de la déchéance de sa garantie d'exécution ou de la résiliation pour défaut si et dans la mesure où son retard d'exécution ou tout autre manquement à ses obligations en vertu du Contrat est le résultat d'un cas de Force Majeure.

21. Accord complet

Outre le présent contrat, les éléments suivants font partie de l'accord :

- la lettre de notification
- l'offre du soumissionnaire
- les dispositions du document d'appel d'offres.

22. Limitation

Le présent accord constitue l'intégralité des droits et obligations découlant du présent contrat. Il n'y a pas d'ajouts, de déductions ou de modifications, sauf accord écrit des deux parties.

23. Droit applicable et langue

La langue du contrat et la loi applicable au contrat sont respectivement le français et les lois de [INSÉRER], sauf indication contraire.

24. Règlement des litiges

TMA et le Fournisseur s'efforceront de résoudre à l'amiable, par des négociations informelles directes, tout désaccord ou litige survenant entre eux dans le cadre ou en relation avec le contrat. Si, après trente (30) jours à compter du début de ces négociations informelles, les deux parties n'ont pas été en mesure de résoudre à l'amiable un litige contractuel, l'une ou l'autre des parties peut exiger une décision dans un forum national ou international convenu, et/ou une procédure d'arbitrage international. À moins d'être réglé à l'amiable, tout litige, controverse ou réclamation découlant du présent contrat ou s'y rapportant, y compris sa formation, son interprétation ou sa violation, sa résiliation ou sa nullité, sera réglé par arbitrage conformément aux lois de [INSÉREZ] actuellement en vigueur.

Nonobstant toute procédure d'arbitrage ou d'arbitrage, aucune partie ne peut commettre une rupture de contrat anticipée.

25. Entreprise commune, consortium ou association

Si le fournisseur est une entreprise commune, un consortium ou une association, toutes les parties seront conjointement et solidairement responsables envers l'acheteur de l'exécution des dispositions du contrat et désigneront une partie qui agira en tant que chef de file ayant le pouvoir d'engager l'entreprise commune, le consortium ou l'association. La composition ou la constitution de l'entreprise commune, du consortium ou de l'association ne peut être modifiée sans l'accord préalable de l'acheteur.

26. Impôts et taxes

Le fournisseur est entièrement responsable de tous les impôts, droits, etc. encourus jusqu'à la livraison à l'acheteur des biens faisant l'objet du contrat.

27. Risque et titre de propriété

Le risque et le titre de propriété des marchandises sont transférés à la livraison sur le site du client tel que défini dans le présent contrat.

28. Confidentialité

Le fournisseur ne pourra, sans le consentement écrit préalable de l'acheteur, divulguer le contrat, ou l'une quelconque de ses dispositions, ou toute spécification, plan, dessin, modèle, échantillon ou information fournie par TMA ou en son nom à cet égard, à toute personne autre qu'une personne employée par le fournisseur dans le cadre de l'exécution du contrat. La divulgation à une telle personne employée est faite à titre confidentiel et ne s'étend que dans la mesure où cela est nécessaire aux fins de l'exécution du cont

29. Garantie

- a) Le fournisseur garantit que les produits fournis en vertu du contrat sont neufs, non utilisés, des modèles les plus récents ou actuels, et qu'ils incorporent toutes les améliorations récentes de la conception et des matériaux, sauf stipulation contraire dans le contrat.
- b) Le Fournisseur garantit en outre que tous les Produits fournis dans le cadre du présent Marché ne présenteront aucun défaut, résultant de la conception, des matériaux ou de la main-d'œuvre (sauf lorsque la conception et/ou les matériaux sont requis par les spécifications de l'Acheteur) ou d'un acte ou d'une omission du Fournisseur, susceptible de se développer dans le cadre d'une utilisation normale des Produits fournis dans les conditions qui prévalent dans le pays de destination finale.
- c) Cette garantie restera valable pendant douze (12) mois après que les Produits, ou toute partie de ceux-ci selon le cas, auront été livrés et acceptés à la destination finale indiquée dans le Marché ou pendant toute autre période indiquée dans le CCAP.
- d) TMA notifiera rapidement par écrit au Fournisseur toute réclamation découlant de la présente garantie.
- e) Dès réception de cet avis, le Fournisseur devra, dans un délai de 21 jours, réparer ou remplacer rapidement les Produits défectueux ou des parties de ceux-ci, sans frais pour l'Acheteur.
- f) Si le Fournisseur, après avoir été notifié, ne remédie pas au(x) défaut(s) dans les 21 jours, TMA peut prendre les mesures correctives nécessaires, aux risques et aux frais du Fournisseur et sans préjudice des autres droits que TMA peut avoir à l'encontre du Fournisseur en vertu du Contrat.
- g) Les retards dans les mesures correctives au-delà de 21 jours feront l'objet de dommages-intérêts forfaitaires au taux prévu dans le présent contrat, sans préjudice de tout autre droit ou recours que l'Acheteur peut avoir à l'encontre du Fournisseur en vertu du Contrat.

30. Prolongation de délai

Si, à tout moment au cours de l'exécution du Contrat, le Fournisseur ou son (ses) sous-traitant(s) rencontre(nt) des conditions empêchant la livraison des Produits et l'exécution des Services dans les délais, le Fournisseur notifiera promptement par écrit à TMA le fait du retard, sa durée probable et sa (ses) cause(s). Dès que possible après réception de la notification du Fournisseur, TMA évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, prolonger le délai d'exécution du Fournisseur, avec ou sans dommages-intérêts liquidés, auquel cas la prolongation sera ratifiée par les parties par avenant au Contrat.

31. Transport

Le Fournisseur est tenu, en vertu du Contrat, de transporter les Produits jusqu'à leur destination finale. Le transport jusqu'à cette destination finale, y compris l'assurance et l'entreposage, tel que spécifié dans le contrat, sera organisé par le fournisseur, et les coûts y afférents sont réputés être inclus dans le prix du contrat.

32. Date d'entrée en vigueur du contrat

Le présent contrat prend effet à la date à laquelle le dernier des signataires soussignés appose sa signature.

Fournisseur

Bailleur de fonds

Nom:

Nom: Joe Namwaya

Poste:

Poste: Chef du service des achats

Signature:.....

Signature:.....

Date:.....

Date:.....

Pour et au nom de XXXXXXXXXXXXX

Pour et au nom de TradeMark Africa

SECTION 2

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT

1. NOTES SUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT

Les clauses de cette section sont destinées à aider TMA à fournir des informations spécifiques au contrat en relation avec les clauses correspondantes du Cahier général des charges.

Les dispositions de la section 2 complètent le cahier général des charges figurant à la section 1, en précisant les exigences contractuelles liées aux circonstances particulières de TMA et des biens faisant l'objet du marché. Lors de la préparation de la section 2, les aspects suivants doivent être pris en considération.

- a) Les informations qui complètent les dispositions de la section 1 doivent être incorporées,
- b) Les modifications et/ou compléments aux dispositions de la section 1, rendus nécessaires par les circonstances des biens faisant l'objet du marché, doivent également être incorporés.

Cahier des clauses administratives particulières relatif au CCAG

| RÉFÉRENCE DU GCC | CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT |
|---|---|
| Clause 5 - Garantie de bonne exécution | s.o |
| Clause 14 - Garantie de bonne exécution | s.o |
| Clause 31 - Transport | Livré droits acquittés (DDP) : Le vendeur assume tous les risques et coûts de transport (droits d'exportation, transport, assurance, frais de port de destination et livraison à la destination finale) et paie les droits de douane éventuels. |

SECTION 3

Termes de référence et spécifications techniques

[INSÉRER]

SECTION 4

BORDEREAU DE PRIX DES PRODUITS

Le tableau suivant comprend les spécifications de base des produits. Les autres spécifications détaillées figurant dans votre offre acceptée doivent être considérées comme faisant partie intégrante du contrat.

| | Article | Libellé | Qté | Prix de vente unitaire (\$) | Prix total (\$) |
|------------------------|---------|---------|-----|-----------------------------|-----------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Sous Total | | | | | |
| TVA | | | | | |
| Total des coûts | | | | | |

REMARQUE :

- En cas de différence entre le prix unitaire et le total, le prix unitaire prévaut.

Les prix indiqués dans le tableau ci-dessus incluent la TVA et les autres droits/taxes applicables.